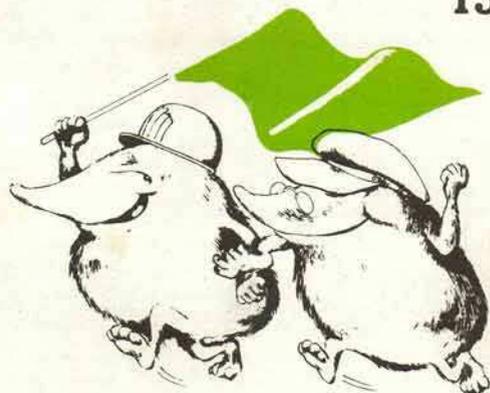


CAHIERS

Avril 1977

de la TAUPE

13



« Nous reconnaissons là notre vieille amie la taupe, qui sait si bien creuser pour apparaître au bon moment : la Révolution ! » Karl Marx 4 F

- Pour combattre l'indice des prix
- Les employés de banque face aux fuites de capitaux



Les délégués du personnel : un débat avec Lutte ouvrière

CAHIERS de la TAUPE

N° 13 Avril 1977 4F

SOMMAIRE

- Combattre l'indice des prix
- DOSSIER : Les délégués du personnel,
un débat avec Lutte ouvrière
- Portugal : Le développement
des commissions de travailleurs
- L'organisation des travailleuses domestiques

La fuite des capitaux :
Interview de travailleurs des banques
et des télécoms.

LIVRES et REVUES :
La CFDT et les nationalisations

*Pour toute correspondance
écrire à : MARKINA
CAHIERS DE LA TAUPE
2, rue Richard Lenoir
93100 Montreuil*

Editions de la Taupe
imprimerie Rotographie

publicité

lénine- trotsky cronstadt

cahier rouge 7

editions de la taupe rouge

publicité

front unique ouvrier

cahier rouge 6

editions de la taupe rouge



POUR COMBATTRE L'INDICE DES PRIX

article rédigé
par des camarades de l'INSEE

Les débats sur l'indice des prix de l'INSEE reviennent périodiquement à l'ordre du jour. Depuis longtemps, les organisations syndicales contestent l'indice et refusent qu'il serve de base à l'indexation des salaires des travailleurs. Mais le plan Barre s'appuie tout particulièrement sur l'arme de l'indice INSEE pour parvenir à ses fins.

0,3% d'indice des prix pour janvier 77 : voilà l'argument massue pour démontrer avant les municipales que les prix n'augmentent pas. La référence exclusive à l'indice INSEE dans les contrats du secteur public et nationalisé revient à masquer sous des formules compliquées la baisse du pouvoir d'achat.

Les plus ardents défenseurs de l'indice INSEE sont bien sûr le patronat et le gouvernement : Giscard d'Estaing, du temps où il était ministre des Finances déclarait : « Il ne peut être question de négocier avec le médecin le choix du thermomètre »... Quant à l'UIMM (1), « il faut sans désespérer réaffirmer que seul l'indice INSEE doit être pris en considération parce qu'il est vérifiable et cohérent ».

La direction de l'INSEE, sûrement pour faire œuvre scientifique, vient juste de sortir une brochure, tirée à 10.000 exemplaires : « Pour comprendre l'indice des prix ». La Fédération des Finances CFTD répond par une brochure : « Pour combattre

l'indice des prix, imposons le budget-type... Tandis que la CGT publie un numéro spécial du Peuple (N° 1010), « Indice CGT, critique de l'indice INSEE ». Quant au Parti communiste, il a proposé, par la voix de Georges Marchais, la constitution d'une « commission de contrôle de l'indice des prix » contre les « trucages » et les « manipulations ».

Le débat prend de plus en plus d'importance aujourd'hui. Mais, pour dépasser les slogans rapides, une étude un peu approfondie de l'indice INSEE et des critiques qui lui sont faites, s'impose.

(1)UIMM : Union des industries métallurgiques et minières.

I - Comment l'indice INSEE est-il truqué ?

Il est nécessaire de commencer par une critique détaillée des techniques utilisées pour plusieurs raisons :

— Le trucage de l'INSEE n'est pas le fait d'un haut fonctionnaire, caché dans un bureau sombre, qui remplacerait les hausses de prix jugées trop excessives par des chiffres plus bas. Non : le trucage se dissimule sous des arguments « techniques », « scientifiques », soi-disant neutres, mais qui au fond, on le verra, relèvent d'intérêts de classe. Ce n'est pas la première fois que « l'objectivité scientifique » est ainsi utilisée comme paravent, et il convient de démontrer précisément le mécanisme.

— Pour combattre l'indice INSEE, il faut utiliser des arguments justes. Aujourd'hui les travailleurs refusent cet indice mais, par exemple, en jugeant que le poids accordé aux dépenses de loyer est trop faible dans l'indice, ce qui est une erreur. Et l'administration de l'INSEE et le patronat répondent facilement à ces critiques fausses pour ensuite généraliser : vous voyez bien que vos critiques (sous-entendu toutes les critiques) sont fausses et que notre indice est valable...

— La critique détaillée d'un indice met à jour des problèmes qui se posent dans la construction de tout indice des prix : un certain nombre des critiques faites à l'indice INSEE s'appliquent aussi bien à l'indice CGT (par exemple la définition de la consommation ; par contre, ce dernier est plus satisfaisant sur d'autres points (dépenses de santé). Les problèmes se rencontreraient aussi dans l'élaboration d'un indice unique des organisations syndicales.

— Une critique détaillée permet enfin de faire la part entre les points fondamentaux et ceux qui sont accessoires. Il apparaît bien que le problème fondamental n'est pas celui des techniques utilisées mais bien celui de l'organisation de classe de la société. L'indice INSEE n'est pas un indice truqué, il est un indice de classe.

Les syndicats CGT et CFTD de l'INSEE et l'indice

□ Un document avait été élaboré en février 74 par les syndicats de l'INSEE. La plupart des critiques qui sont faites depuis à l'indice sont issues de ce travail. En dehors de l'intérêt de démontrer précisément les mécanismes de l'indice, l'intérêt du document des syndicats de l'INSEE est qu'il est élaboré par les agents qui sont eux-mêmes impliqués dans la confection de l'indice. La direction de l'INSEE ne s'y est d'ailleurs pas trompée en épurant sévèrement le service de l'indice et en concentrant les informations entre quelques cadres ultra-réactionnaires.

Depuis, les syndicats de l'INSEE ont réagi à chaque manipulation grossière de l'indice ou aux utilisations abusives des résultats. Le travail doit se poursuivre et s'approfondir.



1. Quelques petites magouilles : des choix pas si innocents.

Pour construire un indice des prix, il faut faire de nombreux choix, des choix qui ne sont pas sans importance pour les résultats et des choix qui ne sont pas faits au hasard mais qui relèvent d'un point de vue de classe bien précis.

a) **Population de référence** : pour l'INSEE, les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé » ; pour la CGT une « famille de 4 personnes (2 enfants de 10 et 15 ans) dont le chef est ouvrier qualifié, habitant la région parisienne ».

La définition de la CGT est plus restrictive mais plus précise. Les travailleurs peuvent s'y reconnaître ou établir facilement une comparaison avec leur situation. La première définition est plus large... donc, dit l'INSEE, plus facilement généralisable à l'ensemble des français.

Cette population de référence sert en principe à faire certains choix : pondération, articles, points de vente... mais dans la pratique, ce que fait l'INSEE n'est pas clair du tout.

En tous cas, cette population de référence a le mérite de masquer sous une moyenne commode la situation que vivent les plus défavorisés : chômeurs, smicards, retraités, etc...

b) **Choix des dépenses prises en compte** : l'INSEE (et la CGT dans l'état actuel de ses calculs) accepte la définition habituelle de la consommation ne comprenant que des marchandises et des services, ce qui exclut :

— les prélèvements obligatoires (impôts directs, cotisations sociales, vignette auto)

— tous les achats d'occasion (notamment les automobiles)

— les achats de logement (le ménage qui choisit d'acheter son logement est considéré de la même façon que le promoteur immobilier qui fait un investissement)

— les assurances

— le coût du crédit à la consommation (pourtant on n'a souvent pas le choix)

— les frais de garde des enfants.

Ces éléments sont considérés comme des éléments (négatifs) du revenu ou comme des investissements (et non comme des dépenses de consommation ayant un prix).

Les augmentations du plan Barre sur les impôts directs, vignettes, cotisations sociales, coût du crédit, ne sont donc pas dans les indices de prix !

Que faut-il pour faire un indice des prix ?

□ Un indice de prix vise à montrer l'évolution dans le temps du niveau des prix à la consommation. Par exemple, si la viande augmente de 3% en un mois, on pourra dire que l'indice de la viande est passé à 103 en février par rapport à 100 en janvier.

Toutes les sortes de consommation n'ont pas la même importance dans un budget. Il faut donc pondérer les différents indices élémentaires. Si la part de l'alimentation est très forte dans un budget, le budget souffrira donc particulièrement des hausses des produits alimentaires.

Puisque toutes les couches de la population n'ont pas le même type de répartition de leur revenu (selon le niveau de salaires ou le lieu d'habitation) il faut choisir une population de référence pour établir les pondérations.

Enfin on ne peut observer la totalité des prix de tous les produits. On est donc conduit à choisir des articles (et donc aussi des points de vente) qu'on estime particulièrement représentatifs de l'évolution de l'ensemble des prix.

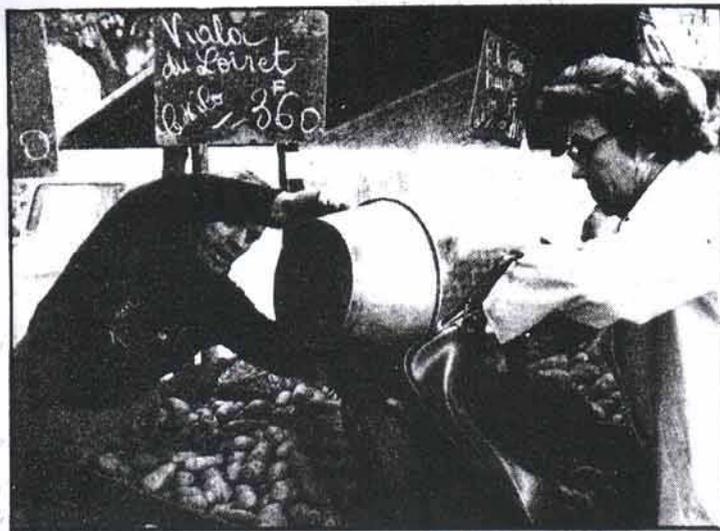
Tous ces choix ont évidemment leur importance...

On remarque aussi que les dépenses de santé sont comptées en valeur brute et non pas après déduction du remboursement de sécurité sociale. Ce qui fait que si le ticket modérateur augmente, on ne verra rien dans l'indice !

On retrouve bien là la différence de point de vue : le travailleur s'intéresse à ce qu'il est obligé de déboursier effectivement pour se soigner et non pas aux prix « pur » ou « théorique » de la journée d'hôpital.

c) **Choix des articles** : tous les prix des produits ou des services retenus ne peuvent être relevés. On choisit tel type de pain, tel type de pardessus pour suivre l'évolution des prix de l'ensemble du pain ou des produits d'habillement. Cela suppose que l'article choisi soit bien représentatif de l'ensemble des autres produits non relevés du même poste de dépense. Il faut être sûr que le camembert « Le succulent » n'a pas changé de prix, cela veut dire que l'ensemble des fromages sont restés stables !

On peut s'interroger sur ces choix de l'INSEE en la matière, choix qui sont (voir ci-contre l'« affaire du compteur bleu ») en principe secrets (secret à sens unique comme on le verra).



d) **Choix des points de vente** : En principe, les points de vente sont répartis entre petits commerçants et grandes surfaces, selon les habitudes d'achat qu'on attribue à la population de référence, mais sans qu'on sache très bien comment l'INSEE y parvient. On peut se demander si les ventes-réclames des grandes surfaces sur certains articles (ils se rattrapent sur les autres) n'entraînent pas des baisses artificielles.

Par contre, tous les points de vente sont situés dans les villes. C'est dire qu'au mois d'août, quand les magasins habituels sont fermés, l'INSEE prend en compte les chiffres de juillet et laisse complètement de côté le coup de fusil sur les lieux de vacances. Ainsi, en août 75, Fourcade a pu se vanter d'un ralentissement de l'inflation parfaitement artificiel.

« Les aventures du compteur bleu »

(Février 1976)

□ La hausse des prix de janvier 76 a été de 1,1% selon l'indice de l'INSEE. En fait, les premiers calculs donnaient une hausse de 1,5% dont 0,5% venaient d'un seul article : « changement de compteur » dans le poste « équipement du logement ».

L'EDF avait en effet décidé de supprimer le compteur bleu à partir du 31-12-75 et de tripler en tarifs le branchement de compteur.

Que s'est-il passé ensuite ?

Le Ministre des Finances, informé quelques jours avant la sortie définitive de l'indice invite l'EDF à revenir sur le changement de tarif, pour éviter une trop forte hausse de prix. L'EDF décide donc de rétablir le compteur bleu en catastrophe et l'INSEE de son côté supprime le « changement de compteur » de l'indice et refait ses calculs.

Le fameux compteur bleu était censé représenter dans l'indice 1/8ème des dépenses d'« entretien et nettoyage du logement ».

Tant que le tarif ne bougeait pas, c'est à dire pendant 5 ans, personne ne s'en est inquiété. Mais qu'une forte hausse d'un produit intervienne, aussitôt elle est jugée « accidentelle », on s'aperçoit brusquement que la part de ce produit est trop importante dans l'indice et on le supprime purement et simplement.

Conclusion du directeur de l'INSEE :

« Cet accident a trouvé une issue techniquement acceptable » (!).

e) **Méthode de relevé des prix** : l'enquêteur de l'INSEE est connu des commerçants. Bien que le relevé soit en principe fait sur les étiquettes, on peut se demander si cela est vraiment sans importance comme le prétend l'INSEE notamment pour l'appréciation d'un éventuel « effet-qualité » en cas de changement de produit (voir plus loin).

En principe, les relevés sont effectués chaque mois sauf pour l'habillement et un certain nombre d'autres produits où ils sont trimestriels, ce qui produit un certain rabotage des hausses. En cas d'absence de nouveau relevé, on maintient le prix du mois d'avant.

f) **Les pondérations** : Pour avoir un indice global unique on multiplie chaque hausse de prix relevé par un coefficient censé représenter l'importance de ce produit (ou plutôt du poste qu'il représente) dans l'ensemble de la consommation. Ainsi, en 1976, le pain représente 1,23% de la consommation totale, l'ensemble de l'alimentation 24,33%, etc... pour la population considérée.

Pour la levée du secret

□ Le choix des articles élémentaires et leur pondération, le choix des points de vente et les relevés sont couverts par le secret statistique. L'INSEE le justifie en disant que cela empêche le gouvernement ou le patronat d'avoir une « politique de l'indice » en bloquant systématiquement les prix des articles de l'indice.

La défense du secret par l'INSEE passe aussi par la mutation dans d'autres services des militants qui ont participé à la rédaction du document syndical. Les cadres de ce service sont choisis pour offrir toutes garanties à la direction.

Autre aspect du secret : l'indice est maintenant calculé de façon entièrement informatisée ce qui fait que seuls les cadres du service peuvent être au courant des véritables calculs effectués (choix des pondérations par exemple).

Le patronat et le gouvernement nous disent : « On aligne les salaires sur l'indice mais c'est nous qui calculons l'indice et nous refusons de vous dire comment ! ». Mais les travailleurs sont capables eux-mêmes de défendre leurs intérêts et doivent exiger d'avoir tous les éléments pour cela. C'est pour cette raison qu'il faut exiger la levée totale du secret sur toutes les opérations de l'indice INSEE.

Ces coefficients sont établis chaque année à partir des chiffres de la comptabilité nationale et d'enquêtes de consommation. La comptabilité nationale est un tableau de l'ensemble des opérations économiques du pays pour une année ; elle donne l'équilibre entre les ressources (production et importation) et les emplois (consommation, investissements, exportations, stocks) ainsi que la répartition des revenus découlant de ces opérations (salaires, profits, impôts).

Il est d'ailleurs curieux que l'INSEE justifie son indice calculé à l'aide de la comptabilité nationale par le fait que les résultats de l'indice sont en concordance avec ceux de la comptabilité nationale.

Quand aux enquêtes de consommation, elles ont été arrêtées pendant deux ans et la nouvelle est d'une qualité très médiocre aux dires de la direction elle-même. Cela n'empêche pas l'INSEE d'estimer que la part des produits a diminué de 29% pour les fruits, de 14% pour le lait et le fromage et de 22% pour le beurre, de 1976 à 1977.

Mais, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, ce problème des pondérations n'est pas le trucage principal de l'indice. Les deux exemples suivants le montrent :

1. - Les loyers

Dans l'indice INSEE, la pondération des loyers n'est que de 5% contre 16% dans celui de la CGT. Cela est conforme à la définition de la consommation retenue (les remboursements d'emprunts-logement sont exclus) et de la population de référence (les locataires sont plus nombreux et les loyers plus élevés dans la région parisienne que dans le reste de la France). De toute façon, cela ne change guère le résultat final puisque les loyers n'augmentent pas plus vite que les autres prix.

2. - Les indices par catégorie :

En réponse à certaines critiques, l'INSEE calcule aussi des indices pour 7 « catégories socio-professionnelles » (cadres supérieurs, cadres moyens, employés, ouvriers qualifiés, autres ouvriers, professions indépendantes, inactifs) pour lesquelles les pondérations sont très différentes : par exemple l'alimentation représente 19,65% pour les cadres supérieurs et 33,58% pour les ouvriers non qualifiés. On s'aperçoit que l'indice global est très voisin dans tous les cas, même cumulé sur 5 ans.

Ces deux exemples conduisent à penser que le trucage ne se réduit pas à la question des pondérations mais se situe à un niveau plus profond.

g) **Les produits frais** (fruits, légumes, poissons) : les articles relevés varient d'un mois à l'autre (produits de « saison ») et les prix de ces produits peuvent varier beaucoup à cause des aléas climatiques.

Pour atténuer ces variations trop amples et uniquement saisonnières selon l'INSEE, on effectue une « moyenne mobile sur 12 mois », c'est à dire que l'on affecte à un mois donné le 1/12ème de la somme des hausses sur le mois et sur les 11 mois précédents. Cela revient à supposer que nous stockons pendant un an nos légumes et que nous les achetons à crédit !

Sur longue période, cela ne change rien à la tendance des prix, mais en cas d'accélération des prix et sur 2 ou 3 mois, cela revient à minimiser la hausse. Les techniciens de l'INSEE peuvent utiliser tel ou tel procédé pour résoudre leurs problèmes de calculs, mais le travailleur est lui bien obligé de payer ses légumes au prix qu'il trouve sur le marché.

C'est ce qui s'est passé en janvier 1977. Sur le poste « légumes frais », l'INSEE n'enregistre que 4,3% de hausse tandis que la CGT trouve 23% : différence entre les deux, 19% ! La pondération de ce poste dans l'indice INSEE global étant de 2%, cela donne une sous-estimation de 0,4% sur l'ensemble. Ainsi donc, sur ce seul poste, et avec cette méthode de calcul, les hausses de janvier (0,7%) sont devenues 0,3%.



On l'a vu, à chaque étape du calcul de l'indice, l'INSEE ne fait pas des choix innocents. Bien au contraire, il adapte systématiquement un point de vue qui est opposé à celui des travailleurs qui subissent quotidiennement la hausse des prix. Cependant l'effet de ces choix reste limité et l'INSEE le reconnaît implicitement en acceptant d'en remettre certains en cause : calcul prochain d'un indice pour une population plus large, prise en compte prochaine des prix des voitures d'occasion et des frais de garde d'enfants, calculs avec des loyers fictifs (loyers que les propriétaires sont censés se verser à eux-mêmes), indices par catégories socio-professionnelles, etc...

Ce sont des « gestes de bonne volonté » qui ne coûtent pas cher car ils ne touchent pas au problème réel.

2. Le trucage fondamental : un indice de prix n'est pas un indice du coût de la vie

Pour un travailleur, le coût de la vie c'est ce qu'il faut dépenser chaque mois pour se nourrir, se loger, se vêtir, élever ses enfants, etc... Cela se constate à la fin de chaque mois : si le coût de la vie augmente, il faudra dépenser plus, ou bien se restreindre.

Mais ce n'est pas cela que mesure l'indice INSEE. Citons la brochure officielle : « Que veut-on mesurer avec l'indice des prix ? Non pas le coût de la vie, ni même ses variations, non pas le budget chiffré en francs du consommateur moyen ou du consommateur le plus pauvre, ni même leur variation mais la variation moyenne des prix ». Puis plus loin : « Un indice de prix a trait aux prix et à rien d'autre. La construction d'un indice de prix doit éviter avec la plus grande rigueur toute ingérence d'un facteur de variation de la dépense étranger à une variation de prix ».

En procédant ainsi, l'INSEE se place d'un point de vue bien précis : celui de la mesure d'une hausse des prix pure (celle qui intéresse le patronat pour ses prix de revient ou sa politique commerciale) et non pas du point de vue de la hausse du coût de la vie

a) les dépenses qui n'ont pas de prix :

On supprime de l'indice certaines dépenses (par exemple les impôts directs) sous le prétexte que ce n'est pas de la consommation, vue qu'elles n'ont pas de prix au sens strict du terme. Et pourtant, les travailleurs doivent bien les payer.



Le traitement des impôts est bien particulier puisque l'indice accepte de prendre en compte les impôts indirects (TVA) mais pas les impôts directs. Cela permet des manipulations à la baisse de l'indice par les taux de TVA à la veille des élections délicates (janvier 73 et janvier 77) tout en augmentant les impôts sur le revenu ou les impôts locaux (taxe d'habitation) sans que cela touche l'indice.

b) Les dépenses qu'on ne choisit pas :

On ne tient pas compte de l'augmentation de certaines dépenses sous prétexte que ce ne sont pas des augmentations de prix. Par exemple pour les transports quotidiens, les travailleurs chassés du centre des villes par la rénovation urbaine habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et donc dépensent plus en transports. Mais l'indice INSEE ne considère que le prix du Km SNCF et non pas l'accroissement forcé du nombre de Km parcouru.

Il est bien connu que certains produits sont plus chers uniquement à cause d'un plus bel emballage. Mais ce bel emballage sert aussi à forcer la consommation de quantités plus importantes : yaourths vendus par 6 et non plus à l'unité, quincaillerie vendue par paquets et non plus au détail... Autant de dépenses supplémentaires.

c) Des articles introuvables :

L'an dernier, la pomme de terre ordinaire, dont le prix était d'environ 1 Frs le Kg, a disparu du marché pendant plusieurs mois et nous avons dû acheter des pommes de terre nouvelles trois ou quatre fois plus chères. Mais cela, l'indice INSEE ne l'a pas vu car aucun des deux prix n'ayant augmenté, il n'y avait pas de hausse de prix. Il y avait seulement une hausse de dépenses dont bénéficiaient les consommateurs en mangeant de « meilleures » patates ! Encore une fois, l'INSEE s'intéresse au prix théorique mais le consommateur lui, n'avait pas le choix sur le marché.

d) « L'effet qualité » :

La difficulté principale dans la mesure de la hausse des prix est celle du « changement de produits ». Il est vrai que les produits changent, que des produits nouveaux apparaissent. C'est même un moyen pour les patrons de tourner le blocage des prix (quand il est en vigueur) : ils changent l'emballage, la couleur, ils ajoutent un gadget et ils augmentent le prix sous le prétexte que le « nouveau » produit est « meilleur » que le précédent.

Prenons un exemple : en décembre 76, on trouve un réfrigérateur marque « Frigimou », type « Igloo », contenance 1001, prix : 500 frs. Un mois plus tard, en janvier 77, ce réfrigérateur n'existe plus, mais on trouve un nouveau modèle de la marque « Frigimou », type « Val d'Isère », contenance 1001, prix 600 frs. Ce nouveau a en plus le dégivrage automatique, mais il use plus d'électricité, a une tôle plus mince et dure moins longtemps.

On pourrait croire que l'augmentation de prix est de 100 Frs, soit 20% de hausse : ce n'est pas ce que mesure l'INSEE !

L'INSEE estime que le dégivrage automatique est une augmentation de la « qualité » de l'appareil et qu'il faut enlever cette augmentation de qualité de l'augmentation de prix. Par des méthodes scientifiques, il détermine, par exemple, qu'en décembre 76, un réfrigérateur du même type avec dégivrage automatique, s'il en avait existé un, aurait dû coûter 550 Frs et donc que la hausse réelle de prix, à qualité constante, n'est que de 50 Frs. Et le tour est joué ! Pourtant, l'acheteur doit bien déboursier 600 Frs, soit 100 Frs de plus s'il veut un réfrigérateur.

Les consommateurs ne peuvent pas obliger les fabricants à continuer de produire le modèle « Igloo ». S'ils ont vraiment besoin d'un réfrigérateur, ils ne peuvent pas refuser d'acheter le type « Val d'Isère ». C'est en effet le seul de cette contenance que les fabricants acceptent de produire. C'est ainsi que sur tous les produits qui nous paraissent indispensables, les fabricants peuvent imposer aux consommateurs le remplacement d'un modèle par un autre plus cher et qui dure moins longtemps.

Il n'est d'ailleurs même pas nécessaire que l'ancien ait complètement disparu. Il suffit que les marchands trouvent le moyen de faire acheter aux consommateurs le nouveau plutôt que l'ancien : difficultés pour fournir les pièces de rechange pour l'ancien modèle, délais de livraison plus longs, « facilités de paiement » pour le nouveau matraquage publicitaire...

Par ailleurs, la baisse de qualité de la tôle n'est pas prise en compte : dans sa réponse aux critiques, l'INSEE emploie même carrément les arguments du patronat : « si la tôle est mince, c'est meilleur, car c'est plus léger » !!!

Et ce phénomène de la baisse de qualité des produits est pourtant bien général : l'usure plus rapide des ampoules électriques ou des vêtements sont des exemples parmi les plus communs. De tels cas se présentent très souvent : ils constituent même un des traits caractéristiques du système capitaliste actuel.

Cet exemple met en lumière les deux aspects de l'« effet qualité » : dans la plupart des cas, il est impossible à mesurer objectivement et il est imposé au consommateur.

De nombreux autres exemples peuvent être donnés : l'aspirine vitaminée est-elle de qualité supérieure à l'aspirine normale ? La lame X permet-elle vraiment trois fois plus de rasages que la lame

Le modèle du salon de l'auto est-il meilleur que celui de l'an dernier ? Pourtant, à chaque fois, le prix augmente !

L'INSEE qui tire donc prétexte des augmentations de qualité pour asquer les hausses va parfois jusqu'à les annuler complètement. Cela se produit par exemple dans l'habillement. L'INSEE estime que c'est un nouveau produit qui remplace l'ancien ou va mesurer son évolution sans vouloir reconnaître que le prix de départ se situe déjà beaucoup plus haut.

Tout ceci revient à dire que le calcul d'un indice des prix plus favorable aux travailleurs exige non seulement un contrôle de la distribution et des calculs honnêtes, mais aussi le contrôle de la production par les travailleurs eux-mêmes. Le problème posé est en celui de savoir qui décide de produire tel ou tel objet et en fonction de quel critère. L'indice n'est que le reflet de cette situation où le capitaliste décide en fonction de la recherche de son profit.



Les choses sont bien claires : un indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie.

L'INSEE est d'ailleurs bien obligé de le reconnaître. Ainsi, on lit dans la très officielle revue Economie et statistiques de février 71 : *Un indice de prix n'est pas un indice du coût de la vie. Ce dernier on savait en construire un, intégrerait non seulement l'indice des prix mais encore l'effet des politiques commerciales, des ventes forcées, du progrès technique, de la publicité et de la convention sociale.*

On ne saurait mieux dire... mais pourquoi vouloir alors utiliser le seul indice INSEE dans les négociations salariales ? La direction de l'INSEE elle-même s'en avoue gênée : *« Il ne serait pas convenable intellectuellement ni moralement que le partage des revenus soit roitement dirigé, régenté par les résultats des calculs des statisticiens ».*

Citons encore le dernier paragraphe de la brochure récente de l'INSEE : *« Il est possible que l'évolution du volume, dans la mesure où elle est « imposée » au consommateur par la pression sociale, le changement des mœurs et par la pression de l'offre, l'orientation de consommation par le producteur, doive être partiellement prise en compte dans une politique des rémunérations, mais justement, s'agit alors d'une option politique et non d'un problème statistique de mesure de la variation des prix ».*

C'est bien un problème d'« option politique », et c'est bien là le usage fondamental de l'indice : le gouvernement et le patronat utilisent dans les négociations salariales bien qu'il ne soit pas construit pour cela.

Par la manière dont il est établi, l'indice INSEE est un indice de classe : il se place d'un point de vue opposé à celui des travailleurs. En son utilisation il est une arme pour la police des salaires.

II - Les critiques à l'indice INSEE

Indice de classe, arme pour la police des salaires, l'indice INSEE est largement remis en cause par les travailleurs et leurs organisations. D'autres indices sont élaborés par les syndicats, les critiques sont nombreuses. Mais ces critiques ne sont pas des critiques de technique pure, elles relèvent d'un point de vue politique... C'est particulièrement net dans les positions de la CGT en rapport à l'indice INSEE.

1) Les autres mesures de la hausse du coût de la vie

Il est important que les travailleurs puissent opposer à la propagande gouvernementale et patronale leur appréciation de la

hausse des prix. Cela peut se faire par la dénonciation de situations précises, par la remise en cause d'une hausse de prix particulièrement frappante. Donner l'évolution d'un indice ou d'un budget-type établi par les travailleurs et contrôlé par eux est un moyen pour donner sous une forme frappante et synthétique la mesure de la hausse de leur coût de la vie. En ce sens, c'est un instrument de mobilisation important.

a) l'indice de la CGT

Depuis 1972, la CGT établit un indice des prix « représentatif de la consommation d'une famille de 4 personnes (2 enfants de 10 et 15 ans) dont le chef de famille est ouvrier qualifié, habitant dans la région parisienne ».

De même que pour l'indice INSEE, l'indice CGT exclut certaines dépenses : impôts directs, crédit, etc... Par contre il reflète mieux le coût de la vie par ses méthodes de calcul (il n'y a pas de légumes à crédit) mais surtout parce que les relevés de prix effectués par la CGT prennent en compte l'effet de substitution d'articles. Les enquêteurs de la CGT relèvent les prix que doivent effectivement payer les travailleurs et n'entrent pas dans le jeu des « prix purs » ou de l'« effet qualité ».

Ainsi, l'indice CGT n'est pas « plus scientifique », ce qui ne veut rien dire en matière d'indice des prix, mais il est plus favorable aux travailleurs parce qu'il reflète mieux leur point de vue.

Le patronat d'ailleurs, se livre à de constantes attaques contre l'indice de la CGT en défense de l'indice INSEE. Les arguments ne sont d'ailleurs pas très élaborés : il est reproché à la CGT de ne faire qu'un indice parisien alors que l'indice parisien de l'INSEE est représentatif de l'indice national ; ou bien on oppose à l'indice CGT la masse des données contenues dans la comptabilité nationale alors que, par sa construction même, l'indice CGT ne peut lui être opposé puisqu'il n'a jamais prétendu être un indice des prix « pur ».

Plus favorable aux travailleurs et instrument de mobilisation important, l'indice CGT ne résoud pas tous les problèmes. Il a les limites de tous les indices sur lesquelles nous reviendrons.

b) les autres indicateurs

La CFDT, FO et les associations familiales construisent des indices ou des budgets-type qui sont publiés régulièrement. Mais les indicateurs sont établis à partir des relevés élémentaires des prix de l'INSEE ce qui limite considérablement leur intérêt. Les indicateurs se bornent en fait à calculer de nouvelles pondérations ou à définir d'autres populations de référence. Ce faisant, ils passent à côté de l'essentiel, en reprenant des chiffres élémentaires sujets à toutes les critiques qu'on peut faire sur les substitutions d'articles, les relevés ou le choix des points de vente.

c) les budgets type de la CFDT

La CFDT a fait son cheval de bataille du budget-type. Le budget type a l'avantage par rapport à un indice de représenter une situation plus précise et de parler en niveau de dépense et non pas en évolution de prix : par exemple il est plus clair de dire : ce mois-ci il me faut 500 Frs pour me loger, l'année dernière 450 Frs me suffisaient que de dire : l'indice du poste « dépense de logement » est passé de 100 à 111,1. Mais le budget type n'est pas la panacée. En effet, au lieu de partir d'une structure moyenne de consommation observée, il définit des besoins « à priori ». Cela suppose une grande part d'arbitraire : les budgets d'un célibataire et d'un ménage avec enfants, d'un fumeur ou d'un non fumeur, d'un possesseur de voiture ou non, d'un locataire ou d'un propriétaire de logement, etc... sont très différents. Or, comment dire à priori qu'on a besoin d'aller au cinéma 1 fois par mois ou 1 fois par semaine ?

Voir page 10, tableaux du budget type de la CFDT et l'évolution des indices des prix et budgets-type depuis 1969.

2) Les critiques de la CGT à l'indice INSEE :

Les critiques de la CGT à l'indice des prix renvoient à une position politique bien précise : celle de la démocratisation de l'appareil d'Etat et dans l'immédiat de la négociation de l'indice.

a) La critique principale :

D'après J.L. Moynet, secrétaire confédéral (Le Peuple N° 1007 et 1010) la critique « principale est que les observations de base faites par les enquêteurs de la CGT diffèrent sensiblement de celles faites par les enquêteurs de l'INSEE. La raison fondamentale en est que le rapport socio-économique existant dans le régime actuel entre les administrations économiques de l'Etat et — respectivement — les commerçants individuels et les entreprises capitalistes du commerce tend dans les deux cas à freiner le prix de vente des articles inclus dans l'indice officiel par rapport au mouvement général des prix des autres articles et — à l'évidence — spécialement dans les points de vente où les prix de ces articles sont relevés. A la base donc, l'indice des prix de l'INSEE sous-estime le mouvement d'ensemble de la hausse des prix à la consommation.

La collaboration entre enquêteurs et commerçants ou directions de magasins contribue à ce phénomène ».

Ou bien :

« Il n'y a pas de secret pour les commerçants chez qui les prix sont observés. De l'aveu même de l'INSEE, les relevés sont effectués en collaboration avec les commerçants et points de vente intéressés. Contrairement aux affabulations regrettables de la direction de l'INSEE, nous ne croyons pas le moins du monde qu'il y ait une quelconque collusion entre les enquêteurs de prix et les commerçants pour cacher la hausse réelle.

Par contre le rapport enquêteur/enquête ne peut être considéré du seul point de vue technique. Il est influencé par le rapport social entre l'administration de l'Etat et les commerçants individuels ou les capitalistes du commerce.

Les premiers, soumis aux pressions diverses de la politique gouvernementale, ont tendance à freiner réellement les prix des articles de l'indice par rapport au mouvement général des prix, ceci pour ne pas déplaire et pour éviter les tracasseries de l'administration. »

Ainsi, pas question de remettre en cause le pouvoir patronal dans la production et la distribution ce qui est la dynamique normale d'une critique faite sur les substitutions de produits et l'effet qualité. Non, si l'indice est faussé, c'est parce que les enquêteurs sont mal vus des commerçants. Et bien sûr avec une administration des finances démocratisée, ce fameux « rapport social » entre administration de l'Etat et commerçants serait bien meilleur et on pourrait alors avoir un « bon indice » sans toucher à la nature de classe de l'appareil d'Etat ni au pouvoir patronal.

Et pour le reste, ce ne sont que des aspects techniques sur lesquels on peut négocier entre gens de bonne compagnie.

b) La négociation de l'indice :

Les appels sont directs :

« Les fonctionnaires dont la responsabilité administrative découle de leurs compétences scientifiques devraient comprendre que les discussions de fond sur l'indice des prix, aujourd'hui interdites, auront nécessairement lieu, que la levée du secret et plus généralement la démocratisation des conditions d'élaboration de l'information économique de base, se réaliseront, à l'évidence, si la gauche gagne les élections législatives et le Programme de gouvernement mis en œuvre ».

Et les propositions fort claires :

« Nous demandons une discussion ouverte, la levée du secret, la prise en considération sérieuse des réformes que nous proposons pour l'indice officiel.

Une telle discussion nous conduirait certainement à essayer de définir avec les spécialistes de l'INSEE des méthodes recueillant notre accord aussi bien que le leur sur certaines questions comme l'évaluation de l'effet qualité.

(...)

« Dans ce cadre, bien des problèmes techniques (effet qualité, méthodes de lissage, pondération, etc...) pourraient être beaucoup plus aisément examinés ».

On explique aux hauts fonctionnaires : vous allez devoir discuter avec nous, ne vous crispez pas, entre spécialistes nous pouvons nous mettre d'accord...

Proposer de négocier l'indice avec le gouvernement actuel, c'est accepter d'emblée la limitation du pouvoir d'achat des travailleurs, car on ne voit pas pourquoi le gouvernement accepterait la position des travailleurs sur la hausse des prix sans qu'il y soit contraint par un rapport de force.

Démocratiser l'indice sous un gouvernement de gauche permettra de se mettre d'accord entre spécialistes du patronat et spécialistes de la CGT sur une hausse des prix acceptable par tous et qui servira de base à une hausse des salaires tout aussi acceptable.

La CGT résume ses propositions en « Pour un indice des prix honnête ». Il faut réaffirmer qu'il ne peut y avoir d'indice des prix honnête dans une société de classe. L'indice adopte soit le point de vue des travailleurs, soit celui du patronat... on ne peut faire croire qu'il soit possible de concilier les deux sans trahir les intérêts des travailleurs.

c) Contrôler l'indice des prix ?

Le PCF vient de faire une proposition d'une « commission de contrôle de l'indice des prix ». « Cette commission devrait comprendre des parlementaires, des syndicalistes, des consommateurs et d'une façon générale des représentants de toutes les organisations qui siègent au Conseil économique et social ».

S'il est juste de réclamer la transparence et la levée totale du secret sur toutes les opérations de l'indice, on ne voit pas ce qu'une telle commission changerait à l'affaire ! Quel pouvoir aurait-elle ? Celui de discuter les hausses ? C'est refuser de poser le problème de fond. Ce qui intéresse les travailleurs ce n'est pas le contrôle de l'indice mais celui de la production. Il ne s'agit pas de vérifier que les additions sont justes ! Notre lutte est celle du contrôle des travailleurs sur la production en fonction de leurs besoins. Cela suppose bien sûr une toute autre lutte, lutte dont on peut indiquer la direction à partir des critiques sur le choix des produits de l'indice des prix.

Les approches du PCF et de la CGT ont un point commun : le refus de poser les réels problèmes et la volonté de considérer les problèmes de l'indice des prix comme des problèmes de technique qui seraient négociables. Or si effectivement de nombreuses solutions techniques peuvent être trouvées et discutées pour résoudre certains points de mesure économique (l'INSEE n'y voit pas d'inconvénient majeur) l'essentiel ne se négocie pas. On ne négocie pas la nature de classe de l'appareil d'Etat. On ne négocie pas la domination de la bourgeoisie dans la société capitaliste. C'est pourtant tout cela qui apparaît à travers la critique de l'indice INSEE.



On l'a vu, il existe plusieurs façons de mesurer la hausse des prix. En ce sens il est important que les travailleurs puissent opposer leurs chiffres à l'indice officiel. Barre l'a bien compris puisqu'en juillet 1976, il a proposé à la CGT un arrêt du calcul de son indice contre une « négociation de l'indice INSEE ». Il ne peut être question de négocier avec le patronat la sauce à laquelle nous serons mangés ! Bien au contraire — et bien que cela suppose d'importantes difficultés techniques et des choix à discuter avec l'ensemble des travailleurs — il faut aux organisations syndicales conjuguer leurs efforts pour mettre au point un indicateur unique dont tous les travailleurs puissent se saisir pour renforcer la mobilisation contre la hausse des prix.

Mais il faut rester clair : on ne peut faire jouer tous les rôles aux mots d'ordre sur l'indice des prix. Souvent, le fait de s'en tenir à la dénonciation de l'indice INSEE est un moyen commode de refuser de poser des revendications offensives. C'est que débattre en terme d'indice présente plusieurs limites importantes.

- Un indice, même élaboré par les travailleurs, discuté, contrôlé par eux, ne reflète pas toutes les situations, précisément parce qu'il est général. Une même hausse des prix de 10% ne produit pas les mêmes effets sur un salaire de 2 000 Frs que sur un salaire de 4 000 Frs. Dans le dernier cas, cela aboutit à réduire un peu l'épargne ou à retarder simplement l'achat de certains produits ; pour les plus bas salaires, c'est une restriction de la consommation la plus vitale et à ce niveau, il n'y a aucune différence entre 1% ou 2% de hausse des prix. La formule : « Le pouvoir d'achat des salariés a baissé de 10% » ne traduit pas cette réalité. C'est pourtant une réalité que vivent le plus durement ceux qui sont les plus mal payés ou qui ont les revenus les plus faibles.

- Ce n'est pas l'indice qui doit limiter les revendications de salaire. Toute la propagande de la bourgeoisie qui explique que les hausses de salaires entraînent l'inflation veut limiter la hausse des salaires à la hausse des prix et pour cela elle mesure cette hausse au plus juste. Mais même mesurée selon les intérêts des travailleurs, la hausse des prix n'est pas un plafond aux revendications, le « ce qu'il serait légitime de revendiquer » ! C'est purement et simplement le minimum nécessaire pour que la situation ne se dégrade pas. Au delà, ce qui fixe le partage entre profit et salaires, c'est la lutte des classes et pas un indice fût-il négocié. Toute l'action idéologique de la bourgeoisie à propos de l'indice sert à masquer cela et à faire croire à l'indice comme à un moyen naturel de régler le partage salaire-profit.

Ces deux limites peuvent amener à s'interroger sur le mot d'ordre de l'échelle mobile. Quel indicateur de référence doit-on choisir pour imposer la garantie effective du pouvoir d'achat des travailleurs contre les hausses de prix ? Comment peut-il être calculé, élaboré par les travailleurs ? Dans quelles situations ce mot d'ordre peut-il être avancé, avec quel contenu et quelle articulation avec les autres revendications salariales et notamment sur les bas salaires ? Autant de questions sur lesquelles il faudra revenir et débattre. ■

Évolution des indices des prix et budgets-types depuis 1969

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE DES INDICES OU BUDGETS-TYPES
(base 100 en 1970)

INDICES	1969	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976	
		indice	% en +												
C.G.T.	83,0	100	7,5%	107,8	7,8%	117,8	9,3%	129,2	9,8%	150,1	16,1%	173,5	15,6%	198,0	14,1
CGP Paris	94,7	100	8,9%	100,5	0,5%	111,7	11,1%	119,9	7,5%	136,3	13,7%	157,2	15,3%	186,9	8,7
CGP Nationale	94,7	100	8,9%	100,5	0,5%	111,7	11,1%	119,9	7,5%	136,3	13,7%	157,2	15,3%	186,9	8,7
CGP Paris	94,7	100	8,9%	100,5	0,5%	111,7	11,1%	119,9	7,5%	136,3	13,7%	157,2	15,3%	186,9	8,7
C.F.D.T.	94,7	100	8,9%	100,5	0,5%	111,7	11,1%	119,9	7,5%	136,3	13,7%	157,2	15,3%	186,9	8,7
F.O.	94,7	100	8,9%	100,5	0,5%	111,7	11,1%	119,9	7,5%	136,3	13,7%	157,2	15,3%	186,9	8,7
U.N.A.F.	95	100	8,3%	106,9	8,8%	113,5	6,2%	122,5	7,9%	139,3	13,7%	158,9	13,6%	176,1	11,0
C.N.A.P.F.	94,5	100	8,8%	107,5	7,5%	116,1	8,0%	125,8	8,4%	141,4	12,4%	164,4	16,2%	184,5	12,2

Le budget type de la CFDT

Il s'agit d'un budget minimum pour une personne vivant seule à Paris en septembre 1976.

Loyer	441 F
Charges	76 F
Transport (dont 23 F de prime de transport)	45 F
Équipement	304 F
Entretien	68 F
Habillage	130 F
Alimentation	715 F
Loisirs	297 F ^b
Impôts	188 F
Total	2.244 F



A la suite du dossier publié dans le dernier numéro des « Cahiers de la taupe » sur les nationalisations, nous avons réuni une table ronde pour revenir sur les questions de fuite des capitaux et sur les possibilités d'action concrètes. Huit camarades des banques parisiennes et une camarade des télécoms ont participé à la discussion. Nous en retranscrivons ici les principaux passages. D'autres points ont été abordés, comme les indemnités d'entreprises nationalisées, la fraude fiscale. Sur cette dernière question, une nouvelle table ronde est envisagée réunissant des camarades des douanes, des impôts et des banques. Ce genre de débats pourrait devenir une rubrique régulière des « Cahiers de la taupe » sur le thème : « Sans attendre 78, c'est en partie maintenant que se gagne la bataille contre les manœuvres du patronat et du gouvernement et contre le laissez-faire des réformistes. Ou encore : il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. »

● **Question :** On parle de plus en plus de fuite des capitaux et des moyens de la combattre. Il est déjà arrivé que les capitaux prennent le chemin de la Suisse, massivement. Ce fut le cas par exemple à l'automne 1968, lorsque de Gaulle refusa de dévaluer le franc. En quoi cette fuite peut-elle aujourd'hui concerner les travailleurs ?

— **Réponse :** Il faut d'abord souligner le fait qu'en période de crise sociale et politique, ce qui devient déterminant pour les capitalistes, c'est la *sécurité* de leurs capitaux, bien plus encore que leur *rentabilité* : leur but devient donc d'en transférer le maximum dans des pays capitalistes sûrs. Si j'insiste là-dessus, c'est notamment parce que des gens comme Rocard ont déjà expliqué publiquement que, si la gauche arrive au gouvernement, les capitaux seront déjà partis lors de son arrivée et que le problème consistera à démontrer aux patrons, par une « gestion efficace », c'est-à-dire par une exploitation efficace des travailleurs, que leurs capitaux peuvent espérer des profits substantiels s'ils reviennent...

Dans un premier temps, la fuite des capitaux peut donc, à la veille ou au lendemain d'élections, correspondre à un réflexe

spontané des capitalistes individuels, et se traduire par un mouvement inorganisé.

Dans un deuxième temps, si les patrons ont l'impression que le mouvement des masses risque de déborder un gouvernement réformiste ou de lui imposer des mesures trop radicales, qui leur paraissent insupportables, il faut s'attendre à un complot, à un sabotage organisé visant à mettre en difficulté ce gouvernement pour mieux passer à la contre-offensive sur le terrain social et éventuellement militaire. C'est en partie ce qui s'est produit au Chili pendant la dernière année de l'Unité populaire.

Alors, quelle importance pour les travailleurs ? On pourrait en effet se dire : les capitaux s'en vont, bon vent ! Puisque nous voulons abolir le capitalisme, nous n'avons pas besoin de capitaux...

Voyons donc ce qui se passe concrètement. Les capitalistes ne peuvent pas démanteler à l'étranger en catimini leurs machines, leurs stocks, leurs établissements, en un mot, leur capital immobilisé dans des avoirs matériels, qui constituent en général la part la plus importante de leur capital. C'est un fait, et le PCF en tire souvent argument pour minimiser l'importance de la fuite des capitaux.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE FACE A LA FUITE DES CAPITAUX

Il serait ainsi utile d'organiser une rencontre des militants intervenant dans les entreprises « nationalisables » pour discuter de ce qui s'y passe, de la façon dont les travailleurs envisagent la nationalisation et dont les patrons s'y préparent. Ou encore une rencontre entre les camarades de Renault, de la SNCF, de l'EGF, de la SNIAS, etc. pour qu'ils donnent leur point de vue sur les polémiques en cours, entre les réformistes et la bourgeoisie, à propos de la « rentabilité des entreprises publiques ».

Par exemple en partant d'une méditation sur cette déclaration de Michel Rocard au « Nouvel observateur » du 21/2/77 : « Je crois que la France a toutes les raisons d'être fière de ses entreprises nationalisées. Voyez la SNCF. Alors que son tonnage de marchandises transportées a quadruplé depuis la Libération, dans le même temps son personnel est passé de cinq cent mille à deux cent soixante mille travailleurs. C'est une championne en matière de productivité ! »

Le PC a tort : si un gouvernement qui se réclamerait authentiquement des travailleurs ne prend pas un certain nombre de mesures radicales, s'il refuse de faire appel à la mobilisation des travailleurs et à celle des employés de banque en particulier, il laissera des marges de manœuvre fantastiques aux capitalistes. Ceux-ci réussiraient alors à évacuer leurs capitaux à l'étranger, et cela liquiderait au passage les avoirs en or et en devises du pays ; il en résulterait un endettement considérable à l'égard des banques étrangères, c'est à dire à l'égard de l'impérialisme.

Les réformistes commencent à répandre soigneusement quelques idées fausses à ce sujet. La première idée fautive consiste à suggérer que le transfert des capitaux n'est et ne sera le fait que de quelques spéculateurs qui déplacent leurs capitaux « flottants » ou « spéculatifs » de pays en pays, à la recherche de profits immédiats. Les réformistes en déduisent que si ces capitaux quittent le pays, ce ne serait après tout qu'une purge salutaire. L'idée est fautive parce qu'elle suppose que les transferts ne seront le fait que de seuls spéculateurs, alors que c'est tous les capitalistes qui se sentiront menacés et

chercheront à expatrier leurs capitaux quand la classe ouvrière entrera en lutte. L'idée est en outre dangereuse parce qu'elle débouche sur une passivité coupable et faussement rassurante : les capitaux s'en vont, tant mieux, on y verra plus clair...

La deuxième idée fautive consiste à dire que le pire qui puisse arriver, c'est de trouver les caisses vides, et que de toutes façons les capitalistes se chargeront effectivement de les vider avant les échéances politiques. Selon cette logique, la mobilisation éventuelle des travailleurs interviendrait de toute façon trop tard... Aussi, serait-il inutile de gaspiller les efforts et de préparer une mobilisation qui ne servirait à rien ! L'idée est donc très dangereuse parce qu'elle démobilise les travailleurs, mais surtout parce qu'elle néglige quelque chose de fondamental : les caisses peuvent être vides, elles peuvent être déficitaires. Le pays peut se trouver endetté.

Or, on ne peut pas repartir à zéro du jour au lendemain, faire abstraction de la division internationale du travail que lègue l'impérialisme. Il faut par exemple continuer à importer des matières premières, et donc à les payer. Ces importations sont payées en dollars (pétrole, café, cacao, métaux non ferreux). Si les caisses sont vides ou déficitaires, il faut *soit* renoncer à importer, mais on s'installe alors dans l'isolement, la pénurie de certains produits, et on risque fort de voir la contre-révolution utiliser le mécontentement inévitable de certaines couches de la population, y compris d'une fraction des travailleurs ; *soit* on est obligé de demander un crédit à des grandes banques internationales ou à des pays, mais *l'endettement devient vite une situation de dépendance*. Qu'on se souvienne du Chili qui devait mendier en 1973 un délai de paiement de son déficit commercial auprès du sinistre « Club de Paris », composé de tous les requins impérialistes, et qui se voyait régulièrement opposer un refus net parce qu'il n'avait pas « correctement indemnisé les trusts du cuivre Kennecott et Anaconda ».

En définitive, l'enjeu qui rend nécessaire pour la classe ouvrière de s'opposer à la fuite des capitaux, c'est de préserver l'indépendance de sa révolution, sa capacité de résistance aux manœuvres de l'impérialisme et de la bureaucratie soviétique (le PC peut toujours dire qu'en cas de chantage commercial, il reste la possibilité de changer de partenaires en se tournant vers les pays de l'Est, ce n'est concevable que si un gouvernement révolutionnaire a les moyens de son indépendance). Il faut rappeler au passage que Castro a partiellement réussi à forcer le blocus commercial impérialiste parce qu'il avait trouvé de l'or thésaurisé dans les coffres de Batista et que, lorsqu'on peut payer, on finit toujours par trouver un fournisseur pour qui l'intérêt immédiat passe avant la stratégie politique à long terme.

Bien entendu, il ressort de ce que j'ai dit que la fuite des capitaux ne concerne les travailleurs que dans une situation où le problème du pouvoir politique se pose ou peut se poser ; la fuite des capitaux de l'automne 1968, qui spéculait sur une possible dévaluation du franc, ne les concernait pas directement, pas en termes de lutte immédiate.

• Quels sont donc les moyens dont peuvent disposer les capitalistes pour évacuer leurs capitaux, puisque de ces moyens dépendent les possibilités concrètes de s'y opposer ?

— Pour dégager des profits substantiels, les patrons ont été obligés de figer, d'immobiliser leurs capitaux ; c'est-à-dire de transformer le capital qui se présentait initialement sous forme de monnaie (d'avoir en banque) en stocks de matières premières, machines, équipements, locaux, terrains, et aussi en stocks de produits finis. Les ouvriers de l'industrie automobile sont payés à la fin du mois, alors que les voitures qu'ils ont produites peuvent n'être vendues et livrées que 2, 3 ou 4 mois plus tard ; de ce fait, les capitalistes sont obligés de figer en permanence sous forme de stock de produits finis un montant d'argent équivalent à 2, 3 ou 4 mois de masse salariale, afin que la production et la vente puissent s'effectuer sans à-coups. Donc, les grosses machines, les immeubles, les stocks, et encore moins les terrains ne peuvent être démenagés par le capitaliste. C'est une limite objective à la fuite des capitaux, importante, et dont les travailleurs peuvent se réjouir, puisque du capital qui se sauve, c'est aussi du travail accumulé qu'on leur vole.

Mais ça ne veut pas dire que les capitalistes n'aient aucun recours, aucune marge de manœuvre. En quoi consiste leur problème ? Il leur faut obtenir de l'argent liquide qui soit transportable.

— Première solution : *Ils peuvent comprimer les stocks et arrêter d'investir*, ou sinon renoncer à tout nouvel investissement, du moins attendre des jours meilleurs (c'est déjà en partie ce qui se passe aujourd'hui). Ainsi, en bloquant l'investissement et en limitant le plus étroitement possible leurs stocks de matière première et de produits finis, ils arrivent à une situation où les profits qu'ils réalisent dépassent considérablement leurs dépenses. En temps « normal », les capitalistes utiliseraient le surplus dégagé au remboursement de leurs dettes auprès des banques. Mais dans une situation où ils veulent mettre une fraction de leur capital en surplús, ils peuvent au contraire détourner ce surplus sous forme d'argent frais vers un pays voisin.

— Seconde solution : *les capitalistes peuvent chercher à vendre leurs titres de propriété*, autrement dit les actions qu'ils détiennent. Où ça ? Essentiellement à la Bourse. La Bourse est un endroit où les capitalistes s'échangent entre eux les titres de propriété (actions), qu'ils ont sur les entreprises. La Bourse est donc a priori l'endroit idéal pour transformer en liquidités le

capital immobilisé. Mais en cas de panique politique, tous les capitalistes auront la même idée en même temps : tous donnent alors l'ordre de vendre leurs actions et les cours s'effondrent... Ou plus exactement devraient s'effondrer tout à fait si l'Etat ne s'en mêlait pas. En effet, la Caisse des dépôts et consignations (qui fait partie de l'Etat) intervient généralement pour « soutenir le niveau des cours en bourse ».

Ça veut dire que lorsque les cours baissent parce qu'il y a plus de vendeurs que d'acheteurs, elle est obligée par le gouvernement d'intervenir. Par cette intervention, l'Etat garantit en quelque sorte aux capitalistes de pouvoir liquider leurs avoirs en France à bon prix. C'est donc une formidable complicité de l'Etat avec les capitalistes, qui illustre bien sa nature de classe, et doit être vigoureusement dénoncée. Le plus vraisemblable, c'est que confronté à une telle situation, *un gouvernement de l'Union de la gauche ferait comme n'importe quel gouvernement bourgeois, il soutiendrait les cours. De sorte que le problème des indemnités dont on cause tant pourrait ne plus se poser pour certaines entreprises qui auraient de fait déjà été rachetées au prix fort par l'Etat à travers la Caisse des dépôts*. Nous devons expliquer au contraire que l'effondrement de la Bourse n'est pas un indice de mauvaise santé ou de banqueroute de l'économie d'un pays (il ne change rien aux capacités de production, à la force de travail, à la qualification existantes). *L'effondrement de la bourse n'indique que la mauvaise santé du capitalisme !* Ce n'est pas du tout la même chose. Et nous devons exiger du PS et du PC qu'ils s'engagent devant les travailleurs à *renoncer à ce soutien de la Bourse*, pour le cas où ils accéderaient au gouvernement.

Enfin, troisième type de solution : *La parade essentielle dont disposent les capitalistes pour dégager les fonds liquides consiste à s'endetter davantage auprès des banques*. Elle nous concerne donc encore plus directement.

Pour comprendre, il faut déjà savoir que généralement, les banques ne se permettent pas d'exiger de leurs entreprises clientes la justification du mouvement de leur dépôt. Même si le solde est débiteur (si l'entreprise a un découvert, comme on dit) et si l'entreprise devient davantage débiteur, les banques ne se permettent pas d'exiger d'explications, tant qu'il reste inférieur au solde débiteur maximum autorisé. Ici, je suis obligé de rentrer un peu dans le fonctionnement des rapports entre l'entreprise et la banque. Souvent les entreprises n'utilisent pas le découvert maximum qui leur est autorisé. Le jour venu, il leur est donc facile ou bien de retirer de l'argent liquide au guichet de la banque pour le transférer ensuite à l'étranger en trouvant un prétexte comptable à ces sorties de fonds, ou bien procéder à un transfert direct à l'étranger (de compte à compte) sous un prétexte quelconque.

Dans les deux cas, en recourant simplement davantage au crédit des banques, les capitalistes peuvent donc retirer des fonds de leur entreprise sans même y provoquer des difficultés financières immédiates. La situation est en effet la suivante : le capitaliste met son argent à l'abri en Suisse ou ailleurs ; mais il fait travailler des capitaux prêtés par les banques dans l'entreprise dont il reste propriétaire. Cela lui permet, le jour où la situation politique et sociale serait normalisée de son point de vue, de continuer sans interruption à exploiter les travailleurs, sans avoir couru le moindre risque financier.

Ce mécanisme deviendrait redoutable au cas où un gouvernement de l'Union de la gauche réaliserait son programme (commun) et seulement son programme : la nationalisation de la plupart des banques sans nationaliser les branches et les secteurs clefs de l'économie, au-delà des neuf trusts dont la liste a été établie. Il y a gros à parier que la réaction d'un tel gouvernement à la fuite des capitaux des entreprises privées sera de faire intervenir les banques nationalisées pour injecter de nouveaux capitaux au fur et à mesure que les patrons feraient fuir les leurs en brandissant en outre la menace de faillite, de fermeture de la boîte. On peut même imaginer que cette intervention gouvernementale se ferait au nom de la sauvegarde de l'emploi, alors que la vraie réponse au problème du chômage, aujourd'hui comme demain, passe par la réduction massive du temps de travail, la nationalisation de toutes les entreprises importantes, la répartition de tout le travail entre toutes les mains et les cerveaux disponibles, dans le cadre d'un plan démocratiquement élaboré par les travailleurs eux-mêmes. *En tout cas, le refus obstiné de nationaliser l'industrie, le commerce et les transports, ajouté à l'illusion que la nationalisation du système bancaire pourrait tout résoudre, aboutit inévitablement à ce que les banques nationalisées alimentent et encouragent (avec l'argent des travailleurs) les sorties de capitaux au fur et à mesure qu'elles se produisent.*

● **Et maintenant, dans le cas où un capitaliste réussit, par toutes ces combines, à transformer en argent liquide une partie importante du capital, qu'est-ce qui se passe après ? Comment met-il son magot en sécurité à l'étranger ?**

— A ce sujet, il y a une inexactitude importante dans le dernier numéro des *Cahiers de la taupe* (n° 12, p. 28), qui traite dans une annexe de la fuite des capitaux. Il est vrai que cette fuite peut se faire par des jeux de facturation (surfacturation à l'importation, et sousfacturation à l'exportation, en accord avec des filiales ou des firmes complices) ou en jouant sur les délais de paiement. Mais *il est faux de minimiser, comme le font les réformistes, les fuites les plus banales, en espèces, dans des valises.*

Il faut lire à ce propos le livre de Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon* (encart p. 15) J'ai là un article du *Monde* qui date de 1972 (16.9.), mais qui

Une pratique peu connue : le nantissement anonyme

Pour illustrer concrètement le rôle que jouent les banques en matière de fraude fiscale et de fuite des capitaux, on peut prendre un exemple :

Les crédits accordés pour des affaires commerciales avec comme garantie pour la banque un nantissement anonyme.

De quoi s'agit-il ? L'affaire est simple :

Un patron d'entreprise (PME en général) retire des profits en liquide de son entreprise et achète pour son compte des bons anonymes. Jusque là rien que d'habituel, mais il s'avère que ces fonds retirés à la marche de l'entreprise pour passer anonymement dans la poche du patron peuvent créer des difficultés de trésorerie.

La banque devrait en bonne logique demander au patron de remettre les fonds, placés de façon anonyme, dans la trésorerie de l'entreprise. En fait, ce qui se passe c'est que la banque propose

au patron de lui accorder des crédits supplémentaires (le plus souvent sous forme de découvert en compte). Mais il arrive parfois que le chiffre d'affaire ne justifie pas ce crédit supplémentaire, et que la banque pense que le risque est trop élevé. La banque dans ce cas va prendre des garanties.

Elle demande au patron de lui remettre ses bons anonymes en garantie de crédit supplémentaire. Mais bien évidemment le patron ne veut pas que l'on puisse savoir qu'il a dégagé pour son compte des fonds de l'entreprise. Dans ce cas, le nantissement (mise en dépôt des bons en garantie du crédit) la banque l'effectue de façon anonyme, en ouvrant un compte spécial au nom du directeur de l'agence où se fait l'opération.

On voit bien par cet exemple, marginal peut-être mais significatif des pratiques bancaires, jusqu'où la collusion entre les patrons et le système bancaire peut aller lorsqu'il s'agit de garantir les intérêts du patronat.

reste tout à fait d'actualité (encart p.14), et qui montre que l'évasion de capitaux finit toujours par prendre, au moins en partie, la forme classique du passage de valises, parfois en empruntant des circuits détournés : vers la Suisse, en transitant par la Belgique, le Luxembourg ou l'Allemagne. D'ailleurs, le numéro de décembre de la revue *Faire* (revue du PS), qui a consacré un dossier au problème de la fuite des capitaux, le reconnaît en partie, en notant qu'il n'est guère possible de contrôler ce que des millions de touristes français, partant à l'étranger, emportent avec eux ; même si la somme est légalement limitée comme ce fut le cas il y a quelques années.

Contre ces évasions de capitaux, qu'est-ce qui est possible ? Bien sûr, un gouvernement d'Union de la gauche pourrait prendre des mesures de contrôle des changes ; n'autoriser par exemple la vente de devises étrangères que contre des justificatifs d'entreprises sur les produits importés. Mais quels justificatifs ? C'est un système lourd qui nécessitera tout un corps de fonctionnaires et un tas de réglementations, pour une efficacité relative.

En fait, il n'y a qu'une solution radicale. Et c'est entre autres parce qu'ils s'y refusent, que le PC et le PS tendent à minimiser la fuite directe de capitaux (la « valise »), qui reste le dernier recours pour les capitalistes, et qui marche : les frontières sont poreuses, les douaniers débordés...

Comment ça fonctionne ? Le capitaliste T tempion dépose une somme en francs dans une banque suisse contre des francs suisses, puis la banque suisse rééchange francs français qu'elle a touchés à la Banque de France contre des francs suisses ou des dollars ; c'est par ce biais que les caisses vident peu à peu des devises étrangères. Elles ont cours dans le commerce international. Alors, *la mesure radicale consisterait évidemment à déclarer le franc inconvertible.* Les banques suisses, par exemple, n'acceptent des francs français que sous garantie de leur convertibilité. Si elle n'est plus cette garantie, elles n'en prennent plus. Qu'est-ce qui se passe alors ? Il peut tout d'abord se créer un marché noir du franc français, mais à un cours ridiculement bas puisque les banques n'ont plus confiance de sorte qu'il devient autodissuasif : le tycoon qui sort des montagnes de francs pour tout juste se payer une bagnole ou échanger contre une poignée de dollars.

Et surtout, la Banque de France gaspille plus les devises (obtenues grâce des exportations dans des conditions défavorables) à racheter les francs parvenus frauduleusement à l'étranger.

● **Mais pourquoi l'Union de la gauche refuse-t-elle à envisager une telle mesure, à l'inscrire à son Programme ? quelles seraient ses conséquences commerciales ?**

— La gauche réformiste s'y refuse parce que tout se tient. Décréter l'inconvertibilité du franc, c'est se couper du système monétaire et des lois capitalistes du marché mondial.

Comme ils disent, il ne faut pas « provoquer » l'impérialisme : toujours la logique de ne pas se défendre pour ne pas être attaqué. Pourtant la mesure de l'inconvertibilité s'impose. Les importations sont déjà pour l'essentiel à payer en dollars. Si le gouvernement n'inspire pas confiance à l'impérialisme (c'est-à-dire s'il répond aux véritables aspirations des travailleurs), ce dernier exigera que toutes les exportations soient payées en dollars ou avec des devises fortes. Il est donc impératif de protéger les avoirs en or et en devises.

A cela les réformistes répondent qu'une telle mesure provoquerait l'effondrement des cours du franc, « et donc » une hausse des prix des produits importés. Nous opposons à ce raisonnement une toute autre logique :

— La logique du monopole du commerce extérieur qui permet de contrôler étroitement l'intérêt social des importations effectuées et qui permet aussi d'imposer à l'impérialisme l'échange de marchandises contre des marchandises et non plus de marchandises contre des dollars.

— La logique des nationalisations sans rachat et sous contrôle ouvrier qui retire aux capitalistes leurs droits souverains sur la fixation des prix.

— La logique du plan de production, de la planification de l'économie, définie en fonction des besoins des travailleurs et qui réservera les réserves disponibles pour acheter à l'étranger les produits les plus indispensables...

● Pouvez-vous résumer les principales mesures programmatiques qui ressortent de la discussion ?

— Il y a quatre grands points qui émergent :

1) Pas de soutien de la Bourse par un gouvernement qui se voudrait au service des travailleurs.

2) Contrôle du crédit bancaire.

3) Inconvertibilité du franc.

4) Monopole du commerce extérieur.

Ces mesures principales en appellent ou en supposent aussitôt d'autres :

5) L'expropriation de toutes les banques françaises ou étrangères.

6) La levée du secret bancaire.

7) L'unification du système bancaire.

● En quoi la mobilisation des employés et des travailleurs de la banque peut-elle être efficace ? Quel type de contrôle peuvent-ils exercer ?

— La plupart des mesures énumérées donnent prise à des luttes pour le contrôle, dont le type et la forme dépendent bien sûr du contexte et du rapport de forces plus général, mais qu'on doit commencer à populariser.

Par exemple, le contrôle du crédit ban-

caire. S'il existe un noyau combatif et soudé dans une agence, les employés peuvent saisir le syndicat d'une demande de crédit d'une entreprise. Et le syndicat ou l'intersyndicale peuvent examiner le dossier et refuser. Le client pourra toujours faire appel aux supérieurs hiérarchiques, qui lui donneront éventuellement satisfaction. Mais l'enjeu politique devient clair : les employés dénoncent, et la direction choisit, en connaissance de cause, de favoriser la spéculation des entreprises. On peut aussi plus simplement s'opposer, dans une agence, à des retraits massifs de liquidités. Tout cela dépend encore du contexte. Mais, de proche en proche, c'est l'escalade : les travailleurs découvriront que tels cadres supérieurs ont saboté, ou n'ont pas appliqué, les mesures de contrôle du crédit, ce qui posera des problèmes d'épuration de la hiérarchie bancaire, etc.

Il faut aussi noter que si on veut contrôler, ça nécessite une certaine disponibilité ; d'où la nécessité d'accroître la disponibilité des employés en éclairant aussi de ce point de vue les revendications telles que les 35 heures, la réduction du trajet domicile-travail (par l'affectation des employés au plus proche de leur domicile).

Sur la levée du secret bancaire, on peut prendre aussi plusieurs exemples. Actuellement, on place des bons de caisse anonymes qui permettent à leurs bénéficiaires de soustraire une partie de leur profit à l'impôt. Il y a aussi des ventes d'or anonymes : l'acheteur paie 4 % d'impôts sur ces achats (toujours de façon anonyme), mais c'est de toute façon beaucoup moins que ce qu'il soustrait au fisc. Il est envisageable de refuser ces opérations anonymes, de relever les noms, s'il s'agit d'entreprises ou de patrons, de communiquer un relevé des opérations aux syndicats de l'entreprise (cf. encart 3). Il est aussi assumable, s'il existe un noyau militant solide dans une agence, de refuser de sortir l'argent par plus d'un tel montant en coupures (les 8 millions nouveaux de De Vathaire par exemple).

Mais surtout, la lutte pour la levée du secret bancaire signifie la lutte pour la levée des codes. Actuellement, nous transmettons des ordres codés qui sont des séries de chiffres et de lettres, dont souvent nous ne savons pas ce qu'ils signifient. Et chaque banque a les siens. La fonction de ces codes est de rendre les opérations bancaires opaques, incompréhensibles, secrètes. Il y a même des précautions. Ainsi, dans une

Extrait du livre

« Dossier F... comme fraude fiscale »

« La topographie de la région genevoise et le tracé artificiel de la frontière, hérité de 1815, leur facilite la tâche : entre Anemasse et Saint-Julien-en-Genevois, la route nationale 206 est en France, mais la Suisse commence au-delà du trottoir de droite ; des dizaines de chemins plus ou moins carrossables — et généralement peu surveillés — débouchent du territoire helvétique et supportent certaines nuits une intense circulation. Sur une trentaine de kilomètres, la frontière est une véritable « passoire » et un cauchemard pour les cinquante douaniers composant les deux brigades mobiles de la région (...)

« Les douaniers l'évaluent à 10 millions de francs (un milliard d'anciens francs) par jour. Mais, dans les moments de crise — en 1968, en 1969, à l'automne 1971 notamment —, l'hémorragie a atteint quotidiennement 30 à 40 millions de francs.

« Bien entendu, sauf dans des cas très rares, les propriétaires de ces sommes n'en assurent pas eux-mêmes le transport. Ils font appel à des entreprises de passeurs spécialisées dans ce genre de besogne et qui possèdent des points de chute tant à Paris qu'à Genève. Dès que le client « passe son ordre » (en période de contrôle des changes, dès la cotation du franc en France et en Suisse), des hommes sautent dans des

voitures rapides que les douaniers suivent parfois, sur l'autoroute A 6, à bord de DS 21 « gonflées ». Quelque part dans

le véhicule, sous un siège ou derrière une roue de secours, 2 à 5 millions gagnent leur paradis. L'argent est très facile à cacher ; il tient très peu de place. Dans le plus petit attaché-case, un spécialiste peut charger 3 millions de francs en billets de 100 F. Le volume et le poids du colis moyen sont si faibles qu'une équipe s'est spécialisée dans le passage des sacs par avion. Il y a quelque temps, à Saint-Julien-en-Genevois, les douaniers ont intercepté un individu qui tentait de passer 40 000 F dans une jambe de bois.

« Le vrai passeur ne se déplace pas pour des sommes aussi modiques. Gagnant en moyenne 50 000 F par mois, il travaille sur une plus grande échelle, pour le compte de gros clients qu'il ne connaît pas et au sein d'un réseau très fortement structuré. Chacune de ses expéditions est minutieusement préparée. Les points de passage changent chaque fois. » (Le Monde 16.9.1972).

« Pour éviter ces risques, les fraudeurs recourent souvent à la méthode plus discrète et plus rapide qu'est la compensation. Un Français veut exporter 3 millions de francs en Suisse ; dans le même temps, un ou plusieurs investisseurs suisses veulent placer de l'argent en France. Pour satisfaire tout le monde, il faut et il suffit qu'une officine se propose pour procéder à une interversion de titulaires. Sur un simple coup de téléphone, des sommes d'argent changent ainsi de propriétaires sans passer la frontière. »

agence, on peut collecter des renseignements sur place, mais il est difficile d'en obtenir des services centraux pour les confronter. Ils ont même prévu, pour le cas où on chercherait à les obtenir en tâtonnant sur les codes (avec quelques lettres et chiffres) de *couper la ligne au bout de trois erreurs*. Il faut donc lutter pour la levée des codes, mais là encore, la bataille débouchera sur un affrontement avec une partie de la hiérarchie bancaire et la question de l'épuration. D'ailleurs, la lutte pour la levée des codes est aussi inséparable de la lutte contre la séparation des tâches telle qu'elle existe actuellement, c'est évident.

En 1978 risque de se poser un autre problème avec l'entrée en fonction du réseau Swift, qui reliera directement les banques européennes, américaines, canadiennes, japonaises et permettra une accélération des opérations bancaires sur un réseau informatique autonome. Il faudra que nous ayons une nouvelle discussion là-dessus avec des camarades de l'informatique et des télécoms.

Enfin, on pourrait citer des initiatives de contrôle concernant *le monopole du commerce extérieur* (qui en démontrent la nécessité). Lorsqu'un importateur achète une marchandise quelconque à l'étranger, sa banque accepte de payer en échange d'une documentation sur la nature des marchandises, et la livraison ne sera débarquée et remise à l'importateur qu'en échange de l'acceptation de paiement de sa banque. Le service qui s'occupe de ça s'appelle le *crédit documentaire*. *Les employés de ce service, sur le vu des documents, peuvent refuser de délivrer l'acceptation de paiement*. C'est ce qui s'est passé au Portugal, en 1975, quand ils ont refusé ainsi l'entrée à une livraison de parfums de luxe Rochas, en argumentant que c'était une importation au seul profit de la bourgeoisie, et qui ne ferait qu'alourdir le déficit du pays.

Une dernière remarque à ce sujet. Il est clair que toute démarche de contrôle suppose qu'elle ne se cantonne pas au cadre des établissements bancaires, mais qu'elle multiplie au contraire toutes sortes de contacts et d'échanges d'informations. D'agence à agence, de banque à banque

Une Suisse au dessus de tout soupçon

Extrait du livre de Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*.

« Une nation de receleurs »

« Au sein du système impérialiste mondial, l'impérialisme suisse remplit le rôle indispensable de receleur. L'oligarchie impérialiste de chacun des pays du centre et leurs complices locaux dans les pays de la périphérie (les classes dominantes du capitalisme périphérique) ont besoin d'un lieu où la législation bancaire, la libre convertibilité des monnaies, la relative stabilité politique et l'efficacité technologique et instrumentale des institutions (téléx, aéroports, comptabilité) permettent la mise à l'abri d'abord, le réinvestissement rationnel, ensuite, de leur butin accumulé. Il existe deux types de réseaux de convoyeurs : le premier type est entretenu par des banques d'affaires elles-mêmes. Ces réseaux sont généralement très bien organisés. C'est tout à fait exceptionnellement qu'un banquier se fait prendre. Ce fut pourtant le cas pour un banquier privé genevois de vieille souche, dirigeant un réseau opérant en Suède. Il fut arrêté par la police suédoise en 1972 et condamné par la Cour de Goeteborg. Le second est organisé par des « transporteurs » professionnels, qui fixent les dates de passage, les modalités de commission, etc. ; ces « transporteurs » sont payés par les clients exportateurs. Ils remettent le capital en fuite à la banque suisse. Pour les pesetas espagnoles, la commission est actuellement de 7 % (cf. der Spiegel,

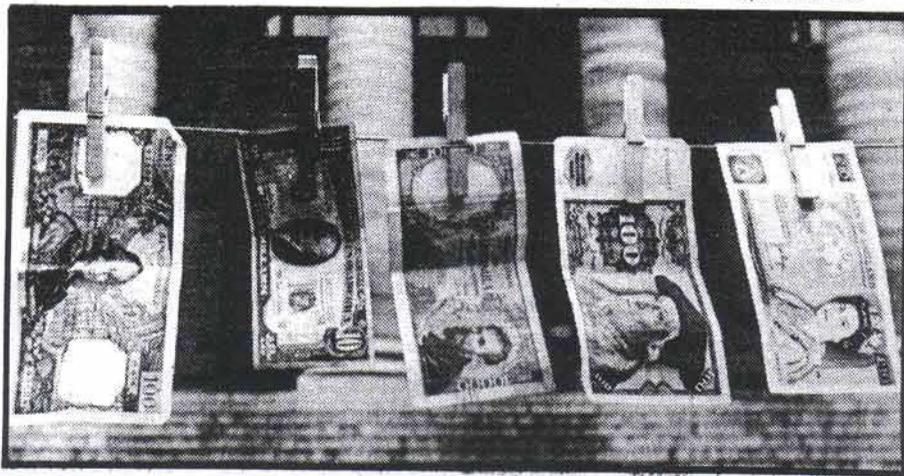
19.1.1976), le transport se faisant en billets de 1 000 pesetas par valise.

« Aucun chiffre officiel n'a jamais été donné concernant le montant du capital en fuite réfugié en Suisse. Le Conseil fédéral lui-même affirme ignorer le montant, la provenance et les lieux de dépôt de la plupart de ces sommes astronomiques. Ce qui pose une question politique intéressante : ou bien les banques suisses fonctionnent sans comptabilité, ou bien le gouvernement ignore et ne veut pas savoir ce qui se passe dans son propre pays ! (...)

Exemple : la chute, le 24 avril 1974, de la dictature fasciste au Portugal, provoqua la fuite massive de capitaux privés. Dès l'avènement du premier gouvernement provisoire, des décrets sévères furent pris, qui interdirent tout transfert non autorisé à l'étranger. Or, selon un rapport de la Banque du Portugal publié en juillet 1975, le pays avait perdu entre avril 1974 et avril 1975 plus d'un milliard d'escudos sous forme de capital en fuite. Il s'agit là uniquement du capital expatrié clandestinement (transport par voitures immatriculées à l'étranger, etc.) sous forme de billets de banque. Ces billets sont ensuite présentés par les banques nationales des pays receveurs (receleurs) à la Banque du Portugal, afin d'en obtenir le remboursement en devises ou en or. Le rapport indique que parmi toutes les banques centrales d'Occident, c'est la Banque nationale suisse qui présente régulièrement la masse la plus considérable de billets portugais à la Banque du Portugal.

d'abord ; mais aussi entre les agences et les syndicats des entreprises (pour confronter nos données avec l'état réel des stocks, des investissements, des salaires), entre les syndicats des banques et ceux des douanes, des impôts. Et y compris entre les syndicats

de banques en France et ceux de Suisse, du Luxembourg ou d'ailleurs : une coordination internationale, de ce point de vue, permettrait probablement une dénonciation encore plus efficace des manœuvres, des opérations...



• Dans les principales mesures, vous avez parlé d'unification du système bancaire, mais pas du mot d'ordre de banque unique ; quel est le problème à ce sujet ?

— Mitterrand a déclaré au forum de l'Expansion, que la nationalisation des banques n'empêcherait pas le maintien de la concurrence entre banques. La seule chose qu'envisage le Programme commun, c'est une Banque nationale des investissements (BNI) qui aurait pour fonction d'orienter les investissements, rien de plus. De sorte que le maintien de la concurrence entre banques signifiera le maintien des mêmes relations entre banques et entreprises. L'important, c'est de mettre en avant l'idée qu'il y ait un compte unique bancaire par entreprise (et non une dispersion entre plusieurs banques et agences), et que l'entreprise soit assignée à une agence fixe, et que les codes soient levés. Ce sont les mesures indispensables pour assurer une simplification du système bancaire, son unification, et la transparence des comptes qui en résulte. Car c'est là le but recherché. Bien sûr, une telle démarche va vers la banque unique, mais en en démontrant la fonction. Il vaut mieux l'avancer comme ça qu'en lançant la

banque unique comme un mot d'ordre dont pas grand monde comprend ce qu'il signifie, et qui donne l'image d'une grosse machine bureaucratique tout en inquiétant les employés de banque qui voient derrière la compression de personnel, les licenciements... Or la question n'est pas là. En régime capitaliste, nous luttons pied à pied contre tout licenciement.

Sous un authentique gouvernement des travailleurs, il faudrait refondre les institutions bancaires et les services ministériels actuels en fonction de l'organisation et des organismes de planification ; il s'agirait dès lors d'une refonte et d'une redistribution des tâches, mais bien sûr pas de licenciements.

• Comment engager la lutte sur ces questions ?

— Nous avons essayé sur les lieux de travail et dans les sections syndicales d'amorcer le débat sur ce type d'exigences. Mais pour la majorité des employés, ça apparaît encore assez lointain, la fuite des capitaux et toutes ces histoires. Alors, la première chose à faire, c'est la dénonciation et l'appel à la dénonciation pour commencer à accumuler des expériences, à sensibiliser les travailleurs à ces questions. Dans un premier temps, on peut insister sur le relevé des hauts salaires de la hiérarchie, sur le décodage des promotions ; on sait que untel est promu à tel grade, mais on ne sait pas ce que ça signifie du point de vue matériel. A partir de luttes ponctuelles de ce type, on peut commencer à se familiariser avec une démarche. Et puis, il y a le travail soutenu d'explication, de démonstration, de propagande, qui fait pénétrer peu à peu des idées qui resurgissent ensuite, tout d'un coup, dans une mobilisation.



(PUBLICITÉ)

PLACEZ VOS CAPITAUX A DEUX PAS DE LA FRONTIÈRE SUISSE

LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE FRED FOREST est spécialisée dans la vente de mètres carrés artistiques sous forme de parts sociales. Cette société a été créée pour offrir l'indivision d'un terrain situé sur le territoire de la commune de Yverdon (Suisse) sur une surface de 20 m² à partir du 15/12/82 au 31/12/83. Ce terrain est divisé en 10 lots de 2 m² chacun.

Le terrain de 20 m² désigné du nom de terrain M2 est divisé en 10 lots de 2 m² chacun. Ce terrain est situé sur le territoire de la commune de Yverdon (Suisse) sur une surface de 20 m² à partir du 15/12/82 au 31/12/83. Ce terrain est divisé en 10 lots de 2 m² chacun.

LE MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE est un mètre carré de terrain dont le statut artistique a été déterminé par Fred FOREST. Dans toutes les transactions, il se négocie conformément à la législation en vigueur sur les terrains à bâtir. Les articles dont il conserve conjointement, selon le cas, le caractère :

- UN SEUL PLACEMENT : LE MÈTRE CARRÉ ARTISTIQUE
- M2 (ARTISTIQUE)

La mise en vente de la première tranche se déroulera aux enchères publiques le mardi 22 mars à 21 heures, à l'Esplanade Cardin, sous le porche de maître JEAN-CLAUDE BINOCHÉ, commissaire-priseur, au cours d'une vente de tableaux de maîtres contemporains.

LANCMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE VENTE

BON À DÉCOUPER

Je soussigné recevais une documentation sur le mètre carré artistique sans engagement de ma part.

Je vous adresse en six jours mon point de vue sur cette forme de placement dans notre société financière.

Je vous adresse à mon tour quelques lettres hebdomadaires de réclamation que je vous adresse ci-joint.

Bonne nuit, soussigné de M2 artistique : Fred FOREST, passage de la Gare n° 10 1001 Paris

L'idée de la fuite des capitaux est dans l'air... Au point de devenir un argument publicitaire comme le démontre ce placard paru récemment dans le Monde : ils ne manquent pas d'humour (noir) les annonceurs immobiliers !



DOSSIER :

DELEGUES DU PERSONNEL

UN DEBAT AVEC LUTTE OUVRIERE

Nous engageons dans ce numéro des Cahiers de la Taupe un débat ouvert par Rouge et Lutte Ouvrière il y a quelques mois. Les lecteurs pourront lire dans ce dossier :

1) Un article de Lutte ouvrière paru dans sa revue « Lutte de

classe » ainsi que notre réponse.

2) Un article paru dans Rouge au mois de juin dernier ainsi qu'une tribune libre de Lutte ouvrière parue à la même époque.



LES REVOLUTIONNAIRES ET LE MONOPOLE SYNDICAL AUX ELECTIONS DE DELEGUES DU PERSONNEL

Lutte Ouvrière

L'activité des militants révolutionnaires dans les entreprises, en France, se heurte très souvent à la politique des bureaucraties syndicales réformistes - en particulier à la CGT, syndicat largement majoritaire dans le mouvement ouvrier français - à leur puissance et à une législation qui vise à favoriser et à accroître le contrôle des directions bureaucratiques sur la vie syndicale et ses manifestations.

Il en est ainsi de la loi sur les élections de délégués du personnel.

Si la plupart des tendances révolutionnaires représentées dans les entreprises sont bien engagées dans une lutte contre le bureaucratisme et pour la démocratie syndicale, un certain nombre de divergences apparaissent dès que, concrètement, cette lutte aboutit à l'éviction du ou des militants révolutionnaires des listes de candidats présentés par les syndicats aux élections de délégués du personnel. Il s'agit bien évidemment de problèmes tactiques mais qui révèlent des différences plus fondamentales sur la politique à mener vis-à-vis des bureaucraties syndicales et sur la démocratie ouvrière.

En fait, ces divergences apparaissent dès qu'il s'agit d'apprécier la loi sur le mode d'élections des délégués du personnel. L'institution des délégués du personnel date - dans la loi - de 1936, mais en 1945, au moment où le PCF était associé au gouvernement pour aider à la remise en route de l'économie, la loi réglementant ces élections fut modifiée dans un sens favorable aux syndicats.

Le mode d'élections des délégués, tel qu'il a été institué en 1945 par la loi Ambroise Croizat - ministre « communiste » - et tel qu'il continue à s'appliquer aujourd'hui, peut se résumer ainsi : scrutin de liste, par catégorie de travailleurs, avec, au premier tour, le monopole de présentation aux seuls syndicats reconnus (par la loi ou les

tribunaux bourgeois) représentatifs. Ce n'est que si le quorum n'a pas été atteint au premier tour qu'il est possible à n'importe quel travailleur de se présenter, mais toujours par catégorie.

Ce mode d'élection, institué à l'époque comme cadeau aux bureaucraties syndicales pour les protéger sur leur gauche, ne correspond pas aux intérêts de la classe ouvrière. Car il enlève aux travailleurs toute possibilité de contrôle sur les délégués qui sont sensés les représenter.

D'abord, le vote par liste revient à demander aux travailleurs (en tous cas dans les grandes usines) de voter pour des délégués qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont pas eu l'occasion de juger à l'œuvre, sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. On leur demande en fait de voter pour un sigle syndical. Les élections de délégués sont transformées, en quelque sorte, en approbation des syndicats, consacrant ainsi d'ailleurs la division syndicale par la compétition électorale.

Ensuite, le vote par catégorie renforce la division des travailleurs, ouvriers d'un côté, employés de l'autre, cadres d'un troisième, même s'ils travaillent dans le même atelier, alors que n'importe quelle organisation des travailleurs devrait au contraire contribuer à renforcer le sentiment de leur unité.

Enfin, le monopole syndical fait que ce sont les seuls dirigeants syndicaux, à la limite même, le seul secrétaire du syndicat, celui qui a la signature (souvent un permanent extérieur) qui décident de qui sera candidat ou pas, y compris bien souvent contre le sentiment de la majorité des travailleurs.

Nous pensons que le mode d'élections qui correspondrait le plus aux intérêts de la classe ouvrière serait l'élection de délégués par atelier, ou par secteurs géographiques (de façon à ce que les votants puissent connaître le travail militant et la politique des candidats ... et des élus) toutes catégories confondues, avec, évidemment, la liberté complète de candidature et aussi la possibilité à tout moment pour chaque secteur de révoquer son délégué si les travailleurs estiment qu'il ne les représente plus valablement.

Ce mode d'élection seul permettrait à la fois de combattre les divisions catégorielles et le contrôle par les travailleurs de leurs délégués.

La plupart des tendances révolutionnaires (en particulier la L.C.R. et Révolution) sont d'accord avec nous sur les candidatures par atelier, la responsabilité des élus devant les travailleurs, leur révocabilité, etc., c'est semble-t-il sur le problème des candidatures libres que surgissent les divergences.

En d'autres termes, le monopole syndical

sur la présentation des candidats est considéré par ces camarades, malgré tout, comme une sorte de barrage contre les syndicats maisons et les manipulations patronales.

Ce n'est pas un argument original, c'est très précisément celui qu'utilisent les bureaucraties syndicales pour tenter de justifier leur monopole. Et c'est un argument qu'il est nécessaire de prendre en considération.

Les candidatures libres, par atelier, permettraient-elles aux candidats pro-patronaux de se faire élire plus facilement ? Parfois, peut-être. Mais la réalité oblige à dire, qu'au moins dans les grandes entreprises, le monopole syndical, loin de rendre impossible ou très difficile la présentation des candidats pro-patronaux, écarte surtout et presque exclusivement les révolutionnaires. Les candidats pro-patronaux, dans la plupart des cas arrivent avec la complicité de la direction, à entrer dans le cadre de la loi et à figurer sur les listes « autonomes » ou autres. L'étiquette peut varier. Les procès introduits par les syndicats pour contester la représentativité de ces formations sont loin d'aboutir systématiquement.

En fait, de barrage juridique contre les délégués pro-patronaux, il n'y en a pas d'efficace. Que demain le gouvernement, pour des raisons politiques, décide d'accorder la représentativité à la CFT et l'on verra un peu partout, sans que le monopole syndical soit entamé pour autant, et, dans le respect de la loi Croizat, se multiplier les sections CFT et les candidats de cette organisation. Seule la conscience des travailleurs peut faire échouer l'élection de ces candidats. Et le problème est justement de mettre en avant les formes d'élections qui permettent le mieux à cette conscience, de juger et de se manifester. Le scrutin par atelier va dans ce sens. N'est-ce pas avec des délégués élus par leurs camarades de travail qui les connaissent bien, qui peuvent donc les juger à tous moments sur leur attitude réelle, sur ce qu'ils disent, sur ce qu'ils font, qu'il serait le plus difficile pour les patrons de placer des créatures à eux.

D'autant que le scrutin de liste peut permettre à des candidats qui n'auraient pas recueilli le nombre de voix suffisant pour être élus dans aucun atelier, d'avoir quand même une représentation sur le plan de l'usine si leur liste recueille au total 10% des suffrages. Le scrutin par liste favorise les groupes organisés, et bien entendu ceux issus de la volonté patronale.

C'est pourquoi les candidatures libres pour lesquelles nous faisons campagne sont-elles absolument inséparables de la campagne pour le scrutin d'atelier.

C'est l'ensemble de la loi sur les élections de délégués que nous contestons, le mono-

pole syndical n'étant qu'un aspect de cet ensemble anti-démocratique.

Et si les directions syndicales, CGT, CFDT, FO, tiennent à cette loi et à ce monopole comme à la prunelle de leurs yeux, c'est précisément parce qu'elle les met à l'abri des contestations de la base, qu'elle leur permet d'écartier les opposants de gauche de tous les postes représentatifs. Elle leur garantit une sorte de monopole de la représentation ouvrière, qu'elles doivent de temps à autre partager avec la CFT, mais qui est à l'abri des atteintes des travailleurs du rang.

Dans le cadre de cette loi qui donne aux directions bureaucratiques des pouvoirs discriminatoires dans l'établissement des listes, n'y a-t-il aucune faille qui permette à la volonté des travailleurs de se manifester, malgré tout ?

Pour la L.C.R. ce moyen existe, il s'agit de la possibilité de rayer lors du vote sur les listes présentées par les syndicats les noms des bureaucrates dont les travailleurs ne veulent pas qu'ils soient leurs représentants élus. Il convient d'abord de dire que ce moyen n'existe pas toujours, par convention dans certaines entreprises patrons et syndicats ont précisé dans le protocole d'accord qu'il ne serait pas tenu compte des rayures et qu'elles ne seraient même pas décomptées.

Il s'agit cependant de cas assez rares. En règle générale, les rayures comptent dans une élection, mais elles ne peuvent plus faire élire un candidat écarté des listes par les bureaucrates, elles ne peuvent que modifier l'ordre des candidats agréés dans la liste présentée. Et cette modification n'est même pas assurée. Car les bureaucrates ont prévu des parades selon que le système des rayures soit généralisé ou pas, il suffit parfois d'une rayure pour éliminer le candidat, c'est-à-dire le faire passer de la position élue (tête de liste) en position non élue. Ou, au contraire, pour éliminer un candidat, il faut obtenir un nombre de rayures supérieur aux « rayures de protection » par lesquelles les directions syndicales assurent leurs têtes de liste.

On le voit, même si on pense que le recours aux rayures est un moyen de corriger la loi sur les élections de délégués, dans un sens plus démocratique - et ce n'est pas notre opinion - c'est un moyen complexe et dangereux. Dangereux précisément du point de vue de la démocratie ouvrière.

En effet les ratures permettent à un tout petit groupe, voire à un seul individu, d'éliminer un candidat, même si celui-ci est souhaité par la grosse majorité des travailleurs.

En outre, les ratures, par leur clandestinité, permettent tous les trucages et tous les coups fourrés de la part des appareils politiques ou syndicaux. Et en général c'est à

ceux-ci que la possibilité de raturer sert avant tout : pour éliminer en douceur un candidat qu'officiellement ils n'ont pas osé refuser d'inscrire sur les listes.

Les travailleurs peuvent aussi s'en servir pour censurer des délégués dont ils ne voudraient pas. Ça arrive bien sûr. Des militants révolutionnaires peuvent s'en servir aussi dans leur lutte contre les bureaucraties. Mais c'est toujours un combat d'appareils, en sous-main, défensif, où le vainqueur est le plus roublard.

Aussi si des militants révolutionnaires sont contraints de s'en servir c'est parce qu'ils se battent dans un cadre qu'ils n'ont pas choisi, parce que la loi actuelle est foncièrement anti-démocratique et ne leur laisse pas le choix. Mais cette sorte de bataille, dans le secret des isolements, n'élève certainement guère la conscience de l'ensemble des travailleurs, ne clarifie guère les problèmes. Ce serait une bien grave erreur que de la présenter comme la panacée universelle.

Lutte Ouvrière est pour un tout autre mode d'élection qui corresponde davantage à la démocratie ouvrière. Pour celui-ci nous faisons, en effet, une propagande systématique. Et en tant que communistes révolutionnaires qui militons pour que la classe ouvrière prenne et exerce elle-même le pouvoir, c'est-à-dire pour la démocratie ouvrière, nous ne voyons pas comment on pourrait faire l'économie du combat pour cette démocratie ouvrière.

Ceci dit, nous savons que ce combat est inséparable de celui que nous menons en tant que militants politiques dans la classe ouvrière et que son issue est liée à la montée et au succès de grands mouvements sociaux secouant le joug des directions bureaucratiques et posant directement le problème de la démocratie ouvrière dans et après les luttes et mettant en branle l'essentiel des forces de la classe ouvrière. Nous sommes loin de cette situation. Il ne s'agit donc pour le moment que d'un combat propagandiste, mené dans notre presse d'entreprise.

Si le problème d'une modification de la loi ne se pose pas aujourd'hui concrètement, il se pose par contre, assez régulièrement, le problème de la tactique à adopter lors des élections de délégués, quand les militants ouvriers révolutionnaires se trouvent bureaucratiquement écartés des listes de candidatures.

Généralement, cette situation est l'aboutissement de la lutte menée à l'intérieur du syndicat par les militants révolutionnaires, lutte multiple, pour la démocratie syndicale, pour la démocratie ouvrière, pour des revendications unifiant les luttes des travailleurs, etc ... Cette lutte difficile nécessite, au moins à la CGT, les précautions rendues indispensables par l'ostracisme de cette centrale vis-à-vis des ouvriers révolutionnaires. Il arrive presque toujours un moment où le conflit aboutit à une opposition ouverte entre le ou les militants révolutionnaires et l'appareil qui profite des avantages que lui donnent sa puissance et la loi, pour écarter des listes sans autre forme de procès, les candidats qu'il juge indésirables.

En fait, quand la situation a atteint ce stade, il faut bien savoir que dans la majorité des cas il n'y a rien à faire. Le rapport de forces entre les ouvriers révolutionnaires et la bureaucratie syndicale - loi ou pas - est tel que quels que soient les remous suscités dans et hors du syndicat par l'éviction d'un révolutionnaire des listes de délégués, les bureaucrates imposent aisément leur volonté. C'est une donnée de la situation actuelle reflétant dans une large mesure les rapports existant aujourd'hui non seulement entre syndiqués et appareil bureaucratique, mais surtout entre la classe ouvrière et les syndicats.

Il reste une possibilité de continuer la lutte même sur le plan des élections. Cette possibilité est inscrite dans la loi qui stipule que si le quorum n'a pas été atteint au premier tour, un deuxième tour doit être organisé, où cette fois il pourra y avoir des candidatures libres.

Il est donc parfois envisageable pour des militants ouvriers écartés bureaucratiquement des listes de recourir à cet aspect de la loi en appelant ses camarades de travail à l'abstention au premier tour, afin de pouvoir faire acte de candidature, librement, au second.

Il ne s'agit pas, il faut le préciser, d'un mode d'action pour démocratiser les élections de délégués ou pour combattre le scrutin de liste avec monopole syndical au profit du scrutin d'atelier sans monopole.

Appeler à voter blanc ou à s'abstenir au premier tour est une tactique à laquelle nous recourons de façon défensive contre les bureaucraties syndicales, lorsque toute autre possibilité de défense est impossible. Nous pensons qu'il est justifié d'y recourir lorsque des militants appuyés de leurs camarades de travail ont été bureaucratiquement écartés des listes de candidatures. Mais nous pensons aussi qu'il n'est justifié d'y recourir que si d'autres conditions sont remplies. La première de celles-ci est de savoir si le ou les camarades écartés sont ou non voulus comme délégués par leurs camarades de travail. Mais ce n'est pas la seule.

On le voit, ce point rejoint la question du monopole syndical et des candidatures libres. C'est pourquoi nous retrouvons là les mêmes divergences que nous avons notées plus haut. Pour un certain nombre d'organisations révolutionnaires, et notamment pour Rouge et Révolution, appeler à l'abstention et donc à la présentation lors d'un second tour de candidatures libres, c'est prendre le risque de favoriser des candidatures pro-patronales. Il s'agit d'un problème qui doit chaque fois être examiné sérieusement. Si le seul résultat de l'appel à l'abstention était de faire élire des candidats jaunes, il est évident qu'il vaudrait mieux pour les révolutionnaires s'abstenir ... de s'abstenir. Dans une entreprise où il existe, par exemple, un syndicat pro-patronal qui mène une bataille pour être reconnu représentatif, l'appel à l'abstention qui aboutirait simplement à apporter une aide objective à ce syndicat jaune pourrait être une grossière erreur.

Mais, nous le savons d'expérience, puisque nous sommes pratiquement les seuls à user de cette tactique, cette situation est relativement exceptionnelle et, en tout cas, à chaque fois que des militants de Lutte Ouvrière ont eu recours à l'appel à l'abstention, le problème a été envisagé, discuté, et le risque apprécié à sa juste valeur. Aussi, nulle part, ce type de défense n'a ouvert la porte à des candidats pro-patronaux.

En ce sens, l'appel à l'abstention au premier tour, s'il aboutit à couper les militants de leurs camarades du syndicat, alors qu'un travail dans leur direction était encore possible, alors qu'il y aurait la possibilité de s'appuyer sur un certain



nombre d'entre eux pour résister aux bureaucrates sur des questions aussi importantes que les augmentations uniformes de salaire, l'issue d'un mouvement, la démocratie syndicale, etc., si cet appel aboutissait simplement à faciliter leur expulsion du syndicat par les bureaucrates, il serait une grave erreur. Certains militants de Lutte Ouvrière ont commis cette erreur. Ils ont eu tort d'utiliser cette tactique, mais cela ne rend pas cette dernière impropre dans toutes les circonstances. Il s'agit d'apprécier la situation exacte et concrète.

Se battre pour avoir le droit de se présenter aux suffrages de ses camarades, y compris en allant jusqu'à leur recommander de s'abstenir au premier tour, n'est pas forcément se couper de toute possibilité de faire un travail syndical. Un militant révolutionnaire peut être mis à l'écart complet de toute vie syndicale sinon expulsé du syndicat, alors que sur le plan de la discipline syndicale, même la plus formelle, on n'a strictement rien à lui reprocher. Doit-il accepter d'être mis sur la touche sans rien dire ni faire, sans se défendre ? Au contraire, se battre pour être élu tout de même délégué, pour faire la démonstration qu'il a des appuis et une influence auprès des travailleurs, c'est quelquefois - et nous avons là des exemples précis - la seule façon d'imposer sa présence dans un syndicat. Y renoncer, ce serait un peu comme conseiller à un militant exclu de la CGT, sous prétexte que nous pensons que les révolutionnaires ont évidemment leur

place dans ce syndicat et doivent y mener un travail, de ne surtout pas aller à la CFDT ou à FO. Ce serait, sous prétexte de préserver ses chances de faire un travail syndical, lui conseiller d'accepter d'être coupé de toute possibilité d'en faire. Etrange paradoxe.

Prévue par la loi actuelle elle-même, l'abstention n'est pas un moyen de combattre cette loi, elle est un problème de rapport des forces entre les militants révolutionnaires et les bureaucrates. Quand les militants révolutionnaires y ont recours, c'est dans le cadre de leurs luttes contre les bureaucraties syndicales au nom de la démocratie syndicale et ouvrière (et non « pour... »), et c'est dans le cadre de cette lutte que la justesse de cette tactique s'apprécie.

Renoncer à employer dans cette lutte tel ou tel moyen, c'est dans certaines circonstances renoncer à la lutte elle-même, s'incliner, qu'on le veuille ou non, devant les bureaucrates.

C'est aussi dans une certaine mesure renoncer à entraîner les travailleurs dans la lutte contre les bureaucraties syndicales. Et c'est peut-être le fond du problème. Le respect du monopole syndical relève de la même attitude que celle qui inspire le refus d'associer les travailleurs non-syndiqués à une action contre le bureaucratisme de l'appareil syndical. Comme si ce qui concernait le mouvement ouvrier organisé ne concernait pas aussi l'ensemble de la classe

ouvrière quand il s'agit de questions aussi fondamentales que la démocratie ouvrière et le respect de la volonté des travailleurs. Il y a, entre l'absence de démocratie à l'intérieur du syndicat et l'absence de démocratie du syndicat vis à vis de l'ensemble de la classe ouvrière, un rapport évident. Il suffit de voir la réticence pour ne pas dire l'hostilité des appareils vis à vis des comités de grève élus pour le comprendre.

Et quand des bureaucrates bafouent la volonté des travailleurs en écartant de leur liste des militants qui se sont fait connaître et apprécier par leurs camarades de travail dans des grèves ou dans des mouvements sur l'entreprise, ils font plus que bafouer la démocratie syndicale, ils imposent leur diktat à l'ensemble des travailleurs. Ne pas donner aux travailleurs mécontents l'occasion de l'exprimer, ne serait-ce que par l'abstention quand c'est possible et justifié, une fois examinées toutes les incidences possibles, c'est démobiliser les travailleurs, accroître leur sentiment que l'on ne peut rien contre la puissance des directions bureaucratiques.

Encore une fois, dans la majorité des cas, les militants révolutionnaires et les travailleurs qui les soutiennent ne peuvent que s'incliner, mais quand c'est possible et justifié, l'appel à l'abstention ou au vote blanc est une façon de donner une issue, aussi provisoire et limitée soit-elle, au mécontentement des travailleurs les plus conscients.

REPONSE A LUTTE OUVRIERE

Nos divergences avec l'article de Lutte ouvrière sur le monopole syndical aux élections de délégués du personnel, portent sur deux points essentiels : l'appréciation de la loi sur le monopole syndical, la lutte contre la CFT d'une part et les rapports entre la bataille pour la démocratie syndicale et le combat pour la démocratie ouvrière d'autre part.

La loi sur le monopole syndical et la lutte contre la CFT.

Certes, la modification de la loi sur les élections de délégués du personnel en 1945 par un ministre communiste correspondait à la volonté d'accroître le contrôle de l'appareil syndical engagé dans la « bataille pour la

production » et la « reconstruction nationale » contre tout risque de débordement de la base. Mais il serait faux de ne voir dans la loi que cet aspect de renforcement du carcan bureaucratique alors qu'elle est aussi le résultat déformé de la mobilisation ouvrière de la Libération imposant au patronat la reconnaissance des syndicats ouvriers au détriment des pseudo syndicats patronaux.

Certes, le patronat n'y voyait guère à redire tant que l'économie était en expansion et que les directions syndicales ouvrières contrôlaient bien la « base ». Mais quand les bureaucraties ouvrières ont du mal à contenir les mouvements « spontanés », quand les directions syndicales elles-mêmes, sous la pression de la base, rechignent à signer les « contrats de progrès », une partie

de la bourgeoisie cherche ouvertement à remettre en cause la loi sur le monopole syndical pour faciliter le développement des syndicats patronaux. C'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec Lutte ouvrière quand elle affirme que « Le problème d'une modification de la loi ne se pose pas aujourd'hui concrètement ». Au contraire, depuis 1948, le problème est posé régulièrement par des fractions de la bourgeoisie favorables au développement et à la reconnaissance de la représentativité de la CFT. Et il nous paraît pour le moins insuffisant d'écrire : « que demain le gouvernement pour des raisons politiques décide d'accorder la représentativité à la CFT et l'on verra un peu partout, sans que le monopole syndical soit entamé, et, dans le respect

de la loi Croizat, se multiplier les sections CFT et les candidats de cette organisation. Seule la conscience des travailleurs peut faire échouer l'élection de ces candidats ». En fait, si la bourgeoisie n'a pas osé jusqu'à ce jour reconnaître la représentativité nationale à la CFT ou remettre en cause le monopole syndical aux élections de délégués du personnel, c'est que ces mesures seraient perçues par les travailleurs comme une attaque de leurs organisations syndicales et provoqueraient une riposte vigoureuse. Les bureaucraties syndicales elles-mêmes comprendraient que leur existence est en péril et, tout en cherchant la conciliation avec le pouvoir, tout en freinant la mobilisation au nom d'une politique « responsable », elles seraient contraintes de riposter.

Les révolutionnaires ne peuvent être indifférents et estimer que tout cela n'est qu'un conflit subalterne entre bureaucrates, bureaucratie ouvrière d'un côté et CFT de l'autre (à lire l'article de Lutte ouvrière on en vient à se demander si pour elle il y a une différence de nature entre les bureaucraties ouvrières et la CFT !). Les révolutionnaires devraient au contraire se prononcer clairement contre la reconnaissance de la représentativité de la CFT et contre la modification par la bourgeoisie de la loi sur le monopole syndical qui ne peut être faite que dans un sens favorable aux pseudo-syndicats patronaux. Evidemment, il serait erroné de se contenter d'une lutte défensive pour le statu-quo légal, sans expliquer (et montrer en pratique) que la lutte contre la CFT et les pseudosyndicats patronaux ne peut se mener qu'avec les deux armes prolétariennes que sont : la démocratie ouvrière d'une part et l'auto-défense ouvrière d'autre part.

Lutte ouvrière insiste uniquement sur le combat pour la démocratie ouvrière qui, en favorisant l'activité de tous les travailleurs, élève leur niveau de conscience et entraîne les éléments arriérés qui pourraient être séduits par la démagogie des pseudo-syndicats patronaux. Mais elle ne dit mot de l'autodéfense ouvrière ... comme si le débat avec la CFT et les officines patronales était seulement un débat d'idées et non pas aussi un combat contre la violence patronale et la terreur contre le mouvement ouvrier organisé. Cet oubli de Lutte ouvrière n'est d'ailleurs que le revers droitier de son analyse ultra-gauche des « acquis de la démocratie bourgeoise ». Toutes les lois sont bourgeoises, donc, une loi en vaut une autre ! Ainsi, sous prétexte qu'il n'y a pas de barrage juridique efficace contre les délégués patronaux, Lutte ouvrière ne se prononce pas par rapport à la modification de la loi sur le monopole syndical qui favoriserait le développement de la CFT. C'est là un vieux débat entre la Ligue communiste révolutionnaire et Lutte ouvrière, notamment sur la lutte anti-raciste et anti-fasciste. Lutte ouvrière se contente d'un « combat propagandiste mené dans sa presse d'entreprise », mais fait l'impasse complète sur l'auto-défense ouvrière et

traite d'opportunistes ceux qui montrent que la pratique même de la bourgeoisie est contradictoire avec ses propres « lois démocratiques ». Et ceci explique cela. Il ne s'agit pas en effet de demander à la bourgeoisie d'appliquer sa « loi démocratique », avec sa police ! Il s'agit de montrer aux travailleurs qu'y compris les « lois démocratiques bourgeoises » ne peuvent être effectivement appliquées sans l'action autonome des travailleurs. Et de prendre des initiatives concrètes dans ce sens.

Démocratie syndicale et démocratie ouvrière.

Evidemment, nous sommes d'accord avec Lutte Ouvrière pour estimer que la représentation ouvrière la plus démocratique est celle des élus d'ateliers connus de leurs camarades de travail, contrôlés et révocables par eux. Et nous sommes aussi d'accord pour affirmer que le développement de la démocratie ouvrière « est lié à la montée et au succès des grands mouvements sociaux ».

Mais nous n'en sommes pas encore là. Il s'agit seulement aujourd'hui de préparer au mieux une telle situation. Tout le problème est : comment ? Nous sommes d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas de demander à la bourgeoisie de modifier la loi sur les élections de délégués pour instituer un système soviétique ! Ce serait au mieux naïf. Au pire, cela reviendrait à couvrir d'un verbiage gauchiste la manœuvre de renforcement des syndicats patronaux !

Comment donc préparer concrètement l'épanouissement de la démocratie ouvrière ? Par la propagande dans la presse d'entreprise, dit Lutte ouvrière. D'accord ! Mais aussi par le développement de l'auto-organisation lors des grèves, à condition toutefois de ne pas proclamer des comités de grève minoritaires qui divisent les travailleurs au lieu de les unir (et nous avons eu des divergences pratiques sur ce point avec les courants de Lutte ouvrière, notamment lors de la dernière grève SNCF).

Mais aussi par la bataille pour la démocratie syndicale. Car, s'il est faux de demander à la bourgeoisie la modification de la loi sur les élections de délégués du personnel, il est parfaitement juste de lutter pour sa modification pratique par les syndicats eux-mêmes. Ce n'est pas au responsable syndical de désigner les candidats, c'est aux syndiqués, après un débat démocratique. Et puisque les élus sont les élus de tous les travailleurs, le syndicat doit réunir les travailleurs par atelier et service et discuter avec eux des meilleurs candidats syndicaux aux élections. Ainsi, il est même possible de se servir des élections pour œuvrer à l'unification syndicale en proposant des listes unitaires CGT-CFDT après consultation des travailleurs par atelier et service. Cette bataille pour des listes

unitaires devient même essentielle en cas de développement d'un syndicat patronal dans l'entreprise.

Ainsi peut être démonté le double aspect de la loi : maintenir la garantie (même limitée) qu'elle représente face aux syndicats patronaux, tout en luttant contre le carcan bureaucratique qu'elle cherche à renforcer. Sans cette bataille difficile, au jour le jour, prolongée pour la démocratie syndicale, la bataille pour la démocratie ouvrière reste propagandiste, abstraite en dehors des luttes, pouvant même être comprise par les travailleurs comme un simple alibi des révolutionnaires pour défendre une pratique sectaire de boutique. Ainsi en est-il lorsque les camarades de Lutte ouvrière exclus de la CGT n'hésitent pas à créer de toute pièce une section Force ouvrière (sans mener de réelles batailles pour la réintégration à la CGT, sans adhérer à la CFDT si la section refuse de leur accorder les « postes » qu'ils réclament) sous prétexte que les sections CGT et CFDT sont dirigées par des bureaucrates.

C'est donc fondamentalement à la lumière de cette bataille pour la démocratie syndicale et pour l'unité ouvrière que doit être jugée la tactique préconisée dans certains cas par Lutte ouvrière d'appel à l'abstention au 1^{er} tour des élections de délégués du personnel pour obtenir l'absence du quorum, permettant ainsi un 2^e tour avec présentation libre des candidatures.

Lutte ouvrière reconnaît que « l'appel à l'abstention au premier tour, s'il aboutit à couper les militants de leurs camarades du syndicat... (s'il) aboutissait simplement à faciliter leur expulsion du syndicat par les bureaucrates, serait une grave erreur ».

En effet, les conditions pour que cet appel à l'abstention au 1^{er} tour puisse être envisagé sont triple :

- non seulement que le camarade soit voulu comme délégué par ses camarades de travail.
- non seulement qu'il n'y ait aucun risque de favoriser par cette tactique un syndicat patronal.
- mais encore que la bataille pour la démocratie syndicale ait été menée complètement et ait été comprise par les militants syndicaux « honnêtes ». Car c'est la seule garantie pour que « l'appel à l'abstention ou au vote blanc » soit « une issue, aussi provisoire et limitée soit-elle, au mécontentement des travailleurs les plus conscients ». Or justement, l'appel à l'abstention ou au vote blanc touche rarement les travailleurs les plus conscients que représentent ces militants syndicaux non bureaucratiques mais s'appuie souvent sur les travailleurs révoltés ou anti-syndicaux. Un tel appel à l'abstention n'est donc concevable que si la bureaucratie syndicale elle-même est profondément discréditée et minorisée. Cela reste exceptionnel. La statistique du ministère du travail sur les élections aux

comités d'entreprise est de ce point de vue significative. Dans les entreprises de moins de 50 travailleurs où le CE n'est pas obligatoire et n'existe souvent que sur pression syndicale, les « non-syndiqués » obtiennent 21,4%, la CGT 39,5%, la CFDT 15,7%. Dans les entreprises de 50 à 100 travailleurs où le CE est obligatoire, les « non syndiqués » ont 48,4% des voix, la CGT 24,5%, la CFDT 12%. Ensuite, au fur et à mesure que la taille de l'entreprise grandit, l'audience de la CGT et de la CFDT augmente pour atteindre dans les entreprises de plus de 1500 salariés 49,5% pour la CGT, 21,5% pour la CFDT. Il semble plutôt que les travailleurs conscients votent pour les candidats syndicaux et non pour les « non syndiqués », le plus souvent aussi « apolitiques » !

Enfin, la divergence fondamentale se

résume dans cette phrase de l'article de Lutte Ouvrière : « le respect du monopole syndical relève de la même attitude que celle qui inspire le refus d'associer les travailleurs non syndiqués à une action contre la bureaucratie de l'appareil syndical. Comme si ce qui concernait le mouvement ouvrier organisé ne concernait pas aussi l'ensemble de la classe ouvrière ... ».

Certes, quand il s'agit de l'élection des délégués du personnel, élus par tous les travailleurs, quand il s'agit d'un conflit porté sur la place publique par les bureaucrates, il est normal d'en appeler à l'ensemble des travailleurs. C'est dans cette situation que nous pouvons être amenés à proposer de rayer tel candidat porté sur les listes syndicales par des manœuvres bureaucratiques.

Mais quand il s'agit d'un conflit interne à un syndicat, en appeler aux non syndiqués et

aux travailleurs des autres syndicats, ne peut apparaître que comme une manœuvre extérieure à l'organisation syndicale elle-même, perdant toute crédibilité auprès des syndiqués auxquels on s'adresse. Certes, cela révèle un certain chauvinisme d'organisation qu'il faut combattre, mais cela témoigne aussi du sentiment légitime des syndiqués que la conscience de classe élémentaire suppose l'organisation dans le syndicat et qu'en conséquence les travailleurs organisés collectivement ne sont pas équivalents aux simples travailleurs individuels atomisés. Mais c'est là tout le débat avec Lutte Ouvrière sur l'intervention syndicale. On a l'impression que pour Lutte Ouvrière, le syndicat n'est pas une organisation de masse dont les révolutionnaires doivent respecter et défendre l'autonomie organisationnelle, le fonctionnement fédératif, la décision collective et le respect des mandats après débats démocratiques.

ANNEXES:

ON NE FERA PAS L'ECONOMIE D'UNE BATAILLE POUR LA DEMOCRATIE SYNDICALE

article paru dans Rouge N° 86 28 juin 1976

Dans une tribune publiée vendredi dernier dans Rouge, les camarades de Lutte Ouvrière ouvrent le débat sur les élections de délégués du personnel et l'intervention des militants révolutionnaires. Ils y défendent, chaque fois que possible, la tenue « d'élections libres » dans les entreprises, ce qui signifie - vue la loi actuelle - appel au boycott au premier tour et présentation de « candidatures libres » hors des listes syndicales au second tour.

Ce débat est important. Si les camarades de L.O. veulent le mener sérieusement, il serait bon qu'ils se dispensent de certains procédés : commencer par un amalgame entre les positions de la LCR et celle des dirigeants de FO et finir par situer la divergence entre ceux qui défendent une position de classe (L.O.) et ceux « qui font la cour aux dirigeants syndicaux et cautionnent leurs mauvais coups » (les autres), cela ne permettra pas d'aller très loin.

Quant à nous nous pensons que le débat doit avoir lieu entre militants révolutionnaires qui tous luttent contre la bureaucratie dans

le mouvement syndical. Nous pensons que dans la façon de mener cette lutte, les camarades de Lutte Ouvrière se trompent lourdement.

Démocratie ouvrière et démocratie syndicale

Pour aborder le débat sur les délégués du personnel, il faut partir de la classe ouvrière telle qu'elle est : dans les conditions actuelles, vu le poids de l'idéologie bourgeoise, seule une minorité active de la classe ouvrière a conscience de la nécessité de s'organiser collectivement face au patronat dans les syndicats. C'est pourquoi l'existence d'organisations syndicales est un acquis, comme est un acquis le fait d'avoir imposé en 1936 la reconnaissance par la loi bourgeoise des délégués du personnel.

Mais en même temps - et pour les mêmes raisons qui tiennent au retard et à l'inégalité de la conscience de classe - ces organisations ouvrières de masse que sont les syndicats fonctionnent généralement sur le mode de la délégation de pouvoir (« allez

demander au délégué »). Ainsi s'expliquent les profondes déformations bureaucratiques cultivées à dessein par les directions réformistes et même renforcées par les termes de la loi sur les délégués.

Dans ce contexte la tâche des militants révolutionnaires est de mener une double bataille :

- pour la *démocratie ouvrière*, la prise de décisions collective par les travailleurs en lutte, les assemblées générales souveraines, les comités de grève. Le but de cette bataille permanente est de s'appuyer sur l'élévation de conscience qui se produit lors d'une grève, de l'entrée en lutte de nouvelles couches ouvrières passives « en temps normal » pour impulser une prise en charge réelle de la lutte par tous ceux qui la mènent, le contrôle des élus et le respect par eux de leurs mandats, etc... Cette bataille doit être menée y compris en dehors des périodes de lutte pour faire admettre l'idée que c'est le rôle du syndicat d'impulser des comités de grève, et qu'une telle pratique, loin d'affaiblir l'organisation syndicale ne peut que contribuer à la renforcer.

• mais en même temps il s'agit de lutter pour la **démocratie syndicale**, pour transformer le fonctionnement du syndicat. Concrètement lors des élections professionnelles, cela veut dire lutter dans le syndicat pour que la liste ne soit pas désignée par les seuls membres du bureau, mais établie et discutée secteur par secteur par l'ensemble des syndiqués, et chaque fois que possible ratifiée par le personnel. Quand la liste des délégués est le simple résultat d'une manipulation bureaucratique, cela peut déboucher sur un appel à rayer les noms des candidats qui font passer leurs intérêts de boutique avant ceux des travailleurs.

Nous disons bien : pour nous il s'agit d'une **double** bataille. Contrairement à LO nous ne pensons pas possible de faire l'économie d'une bataille pour la démocratie syndicale. Nous pensons que les syndicats ont une fonction comme organisation de masse de la classe ouvrière, et nous sommes opposés à une conception « instrumentale » qui ferait de l'appartenance au syndicat un simple point d'appui tactique pour avoir des mandats (à défaut d'une

présentation « hors syndicat » jugée préférable mais peu possible).

Les camarades de LO expliquent que leur tactique (boycott au premier tour, candidats « libres » au deuxième tour) est une bataille pour la démocratie ouvrière qui prépare les travailleurs à se donner plus tard de nouvelles formes d'organisation (délégués d'atelier, conseil d'usine...).

Nous sommes d'accord sur le but, pas sur le moyen : faire faire dès aujourd'hui au maximum de travailleurs l'expérience de la prise en charge collective de leurs propres affaires, pour préparer la généralisation massive d'organes de démocratie ouvrière dans le cas d'une situation comme Mai 68 en France ou l'automne 69 en Italie, c'est effectivement la tâche des révolutionnaires. Mais la démocratie ouvrière, c'est l'expérience collective faite par les travailleurs d'un **cadre organisé dans lequel se confrontent tous les courants, y compris les réformistes**. Ce qui suppose un rapport de force qui les oblige à accepter un tel cadre.

La tâche d'un militant révolutionnaire élu

délégué, c'est effectivement de tout faire pour impulser la démocratie ouvrière, l'auto-organisation des travailleurs. Quand dans une lutte aux PTT, on fait élire des délégués par brigade, c'est un pas dans ce sens ; quand à Dassault-Martignas on se bat pour que les comités de lutte unitaires et représentatifs des ateliers jouent plus qu'un rôle consultatif, c'est la même chose.

En quoi la présentation de travailleurs révolutionnaires comme « candidats libres » à côté des listes syndicales permet-elle d'avancer dans ce sens ? Pour les travailleurs qui votent permet-elle des rapports différents avec le délégué (contrôle, mandat, révocation) qui préfigurent ce que pourraient être des délégués d'ateliers rassemblés en conseil d'usine ? Et surtout pour les délégués en question, le fait de se couper de l'organisation syndicale par cette candidature « libre » est-il un atout ou un handicap pour impulser la démocratie ouvrière dans une classe ouvrière dominée par les réformistes ?

Tribune libre de L.O. Parue dans Rouge 25 juin 1976

Lutte Ouvrière

Pour des délégués du personnel qui soient des délégués des travailleurs

A Renault Flins, la direction écarte cinq militants des listes des candidats aux élections de délégués du personnel. Ces militants ont pourtant tous été choisis, lors de préélections, par leur section syndicale, ils ont l'appui de leurs camarades d'atelier. Devant un récent congrès du syndicat, ils ont obtenu 40% des votes. Qu'importe pour les bureaucrates de la CGT. Ils sont de **Lutte Ouvrière**.

Ces militants s'adressent alors publiquement aux travailleurs de l'usine et les appellent à voter blanc ou nul ou à s'abstenir au premier tour afin de permettre, si le quorum n'est pas atteint, à tous les travailleurs qui le désirent de se présenter à un second. Révolution et la **LCR**, elles, prennent position contre cet appel sous prétexte qu'un second tour favoriserait les candidatures patronales. Le débat est donc relancé dans l'extrême gauche. Contrairement à ce que prétend **ROUGE**, il porte sur le fond et non sur la tactique.

Les travailleurs doivent-ils accepter que les directions syndicales aient seules le pouvoir de désigner les candidatures des délégués du personnel ? Nous, **Lutte Ouvrière**, répondons non. Les bureaucraties syndicales se moquent éperdument de toute démocratie ouvrière, elles excluent les opposants (du moins sur leur gauche), elles n'hésitent pas à dissoudre des sections syndicales lorsque les révolutionnaires y ont la majorité. Le monopole des présentations aux seuls dirigeants syndicaux, c'est l'impossibilité pour les travailleurs d'avoir les délégués qu'ils veulent.

De Bergeron à **ROUGE**, on nous rétorque que permettre des candidatures libres, ce serait permettre des candidatures patronales.

Le beau prétexte ! Depuis 1946, les syndicats patronaux, reconnus, avec le droit de présenter leurs candidats, ne se sont-ils pas créés, dans certaines des plus grandes entreprises du pays, à Citroën, à Simca et dans bien d'autres endroits ? Barrage bien mince contre l'implantation d'un syndicat patronal que la loi actuelle ! Bergeron, lui, est d'ailleurs plus franc, qui récemment mettait en garde le patronat en expliquant que la fin du monopole syndical c'était la porte ouverte... aux gauchistes.

On voit bien les raisons du mépris des bureaucrates pour les travailleurs et leur désir de les tenir en tutelle.

Mais peut-on militer sérieusement pour qu'un jour les travailleurs gèrent eux-mêmes la société, se dire pour un régime de démocratie ouvrière, et aujourd'hui leur dénier le droit de choisir librement et démocratiquement leurs délégués ?

Le seul mode d'élections qui correspondrait aux intérêts profonds des travailleurs est celui des candidatures libres, par atelier (au moins dans les grandes usines) de façon que les travailleurs connaissent les candidats et puissent d'abord choisir en connaissance de cause, ensuite contrôler leurs élus, enfin les révoquer à tout moment s'ils ne remplissent pas leurs tâches.

Et si, grâce à un tel système quelques délégués vendus aux patrons étaient tout de même élus (ce qui reste à démontrer, messieurs les bureaucrates !) ce serait moins grave que ce qui se passe actuellement. Et pour combattre ces faux représentants des travailleurs, il y aurait d'autres manières que de faire appel à une loi établie en collaboration par les bureaucrates syndicaux, les patrons et les politiciens bourgeois.

Dès aujourd'hui, là où cela est possible, il faut se battre pour que les travailleurs saisissent toutes les possibilités d'avoir des élections libres. Et spécialement là où les bureaucrates ont démontré publiquement qu'ils bafouaient la volonté des travailleurs et des syndiqués.

Ce combat fait partie du combat pour la démocratie ouvrière comme celui, dans les conflits, pour les comités de grève élus par l'ensemble des travailleurs et contrôlés par eux et non pas composés des seuls dirigeants syndicaux incontrôlables.

En le menant, même sans aboutir au succès dans l'immédiat, les militants révolutionnaires ne s'isolent pas de la masse des travailleurs, comme feint de l'écrire **ROUGE**. Ils s'isolent certainement moins que ceux qui sous prétexte de tactique font la cour aux dirigeants syndicaux et cautionnent leurs mauvais coups. Comme c'est le rôle de militants révolutionnaires, même quand ils sont minoritaires, ils préparent simplement les travailleurs à voir clairement où sont leurs intérêts et quelles sont les formes d'organisations qu'ils devront se donner pour les défendre.

Lutte Ouvrière

Une tactique qui mène à l'isolement

Cette tactique peut-elle rencontrer un écho réel parmi les travailleurs ? Sans aucun doute, lorsqu'il y a des manipulations bureaucratiques particulièrement scandaleuses. L'exemple de Flins le montre. En menant bataille de cette façon, des militants révolutionnaires peuvent souvent rassembler derrière eux non seulement des sympathisants combattifs (syndiqués ou non) écœurés par les procédés des bureaucrates. Il est même possible de s'appuyer sur des franges à la lisière de l'antistalinisme et de l'anti-communisme, surtout lorsqu'on appelle (comme l'a fait un tract distribué à Flins) le personnel à « *refuser la dictature* ».

Mais la critique ne porte pas sur l'efficacité immédiate de cette tactique (quelques scores significatifs, nombre d'échecs). La vraie question à poser est la suivante : où conduit-elle les camarades de LO et les travailleurs qui leur ont fait confiance ?

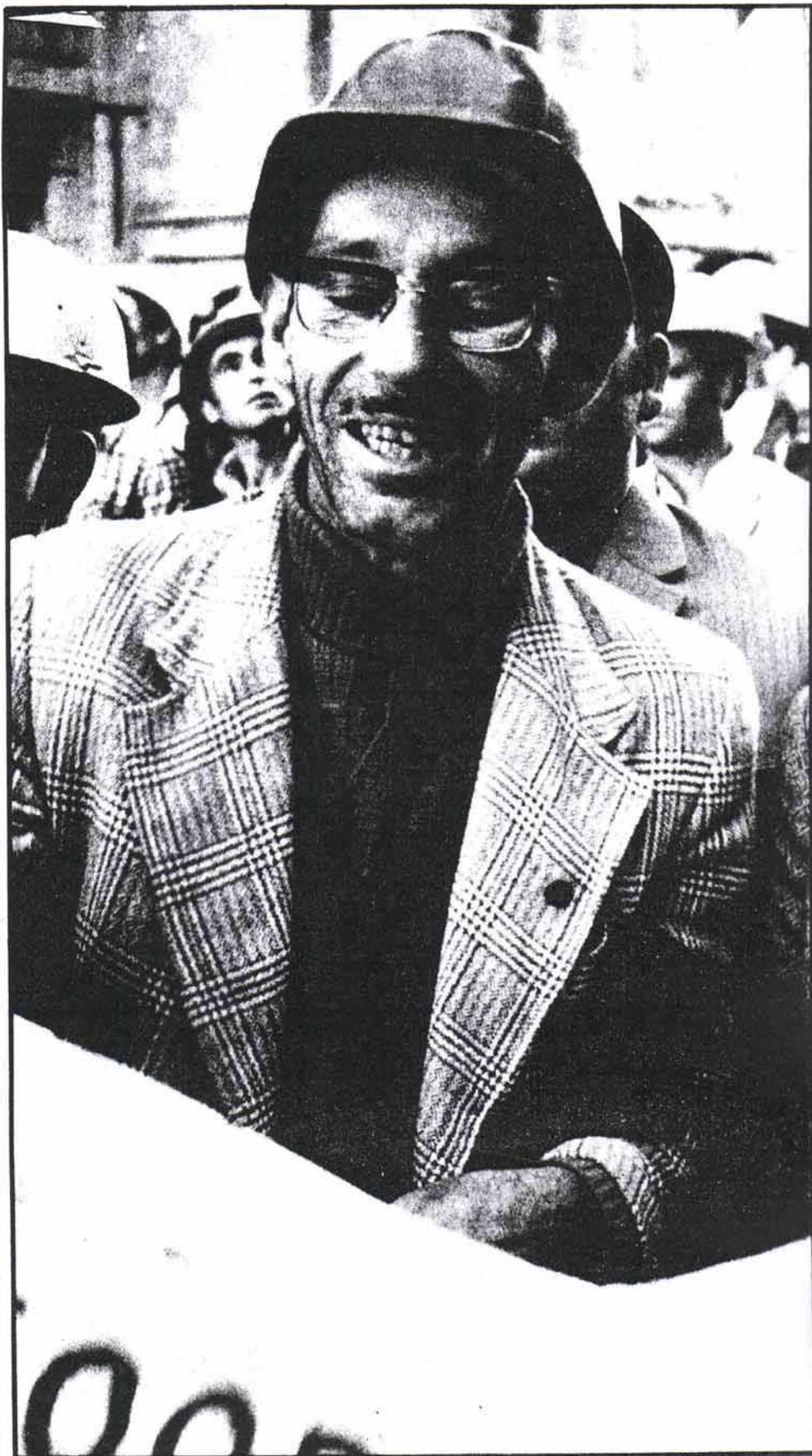
Prenons le cas le plus favorable : quelques révolutionnaires évincés d'une liste syndicale sont élus comme « candidats libres ». Seront-ils réintégrés dans le syndicat où ils militaient ? Le rapport de force qui le permettrait est certainement rarissime. Sinon se maintiendront-ils comme « délégués inorganisés », comme « délégués L.O. », ou comme délégués d'un nouveau syndicat sur l'entreprise ? Quelle signature mettront-ils au bas de leurs tracts ? Sur quelle ronéo iront-ils les tirer ?

La question n'est pas abstraite. Aux élections suivantes, une fois l'indignation de nombreux travailleurs retombée, se présenteront-ils sur la liste d'un autre syndicat relié à une confédération ? Comment se passera le passage à cet autre syndicat ? Par des tractations de couloir (« *Si la CFDT s'engage à me présenter comme délégué, j'y passe. Sinon, je crée F.O...* ») ? Quel contrôle auront ceux qui ont voté pour ces « candidats libres » sur ces tractations.

Autre hypothèse : s'ils ne se présentent pas sur la liste d'un syndicat relié à une confédération, ils seront tout naturellement amenés à appeler à nouveau au boycott au premier tour, pour permettre la présentation d'une *liste syndicale révolutionnaire d'entreprise*, qu'elle s'appelle « Combat syndical », « Lutte Ouvrière », ou « CGT démocratique ».

Cette ligne-là repose sur une grave incompréhension de la réalité du mouvement syndical. Loin d'éduquer l'ensemble des travailleurs à la démocratie ouvrière, elle ne peut que conduire à isoler une minorité combattive de plus en plus réduite de la masse des travailleurs.

C'est pourquoi nous la refusons.



LE DEVELOPPEMENT DES COMMISSIONS DE TRAVAILLEURS

(Un article consacré à la construction du mouvement syndical au Portugal paraîtra dans le prochain numéro des Cahiers de la Taupe)

Le 27 mai, un mois après le renversement de la dictature de Marcelo Caetano (le successeur de Salazar), les travailleurs des postes (CTT) décidaient de préparer une grève nationale. Leurs revendications : 6 500 escudos de salaire minimum (1 100 FF à l'époque) ; la semaine de 35 heures ; droit de veto sur les licenciements ; droit de grève et reconnaissance de leurs organisations ; publication des salaires de tous les hauts fonctionnaires ; épuration des fascistes. Durant cette courte période, les 40 000 travailleurs des CTT au niveau national avaient élu des commissions de délégués dans leurs postes de travail locaux. Celles-ci avaient commencé à se coordonner. En outre, une commission pour la formation d'un syndicat (commission pro-syndicale comme on l'appelle au Portugal) s'était formée pour rédiger un cahier revendicatif. Après quelques hésitations, elle appelait également à la grève.

A ce moment-là, la démagogie anti-grève allait bon train dans une atmosphère générale « d'unité nationale » dont la grande manifestation du 1^{er} mai 1974 avait été partiellement l'illustration. Le comité central du Parti communiste portugais publia alors un communiqué pour « *exiger la fin des grèves qui conduisaient à l'installation d'une dictature de type chilien* ». Sous la pression des directions réformistes du PS et du PCP, qui siégeaient au gouvernement de Spínola en compagnie du principal parti de droite, le PPD, les revendications ouvrières étaient mises sous le boisseau. Ainsi, les ouvriers métallurgistes avaient abandonné leur exigence centrale d'un salaire minimum de 6 000 escudos, pour laquelle ils avaient lutté bien avant la chute de la dictature et que d'autres secteurs avaient reprise.

Dans de telles conditions, l'organisation d'une grève nationale apparaissait impossible à réaliser. Les CTT, branche pourtant très combative, ne disposait d'aucune tradition d'organisation syndicale clandestine, au

contraire, par exemple, des travailleurs du textile ou de la métallurgie. Les dirigeants de la lutte qui s'initiait disposaient de très peu de temps pour mettre sur pied une organisation totalement nouvelle et qui permit de mobiliser les milliers de travailleurs dispersés dans les postes à travers tout le pays. Il ne restait qu'une solution : mettre au service de la lutte le système des télégraphes et télécommunications. L'appareil technique des postes fut donc utilisé pour transmettre toutes les informations, d'abord sur les négociations en cours, puis sur la grève elle-même. Les délégués élus dans tous les postes de travail transmettaient les opinions des travailleurs au centre de la grève à Lisbonne et chaque jour, pendant une semaine, l'assemblée des délégués nationaux prit des décisions pour préparer cette grève en fonction des informations qui lui parvenaient. En retour, les décisions étaient immédiatement répercutées sur toutes les postes. La commission pro-syndicale se transforma en comité central de grève. Tout était prêt.

En deux jours, tous les centres postaux furent occupés. Des brigades s'organisèrent pour distribuer massivement à la population des communiqués expliquant les revendications des grévistes. Dans les grandes villes, les travailleurs des postes descendirent dans la rue. Mais la réponse ne tarda pas : le PCP condamna la lutte sous prétexte « *qu'elle sabotait l'effort de reconstruction nationale* » et alla jusqu'à organiser des manifestations — par l'intermédiaire de son appendice, le MDP — pour faire réouvrir par la force les postes occupés, comme à Viseu et Aveiro.

Après avoir tout de même réussi à arracher la satisfaction de certaines revendications, les travailleurs des CTT reprirent le travail. Les jalons de l'organisation syndicale étaient lancés. Mais surtout cette lutte, grâce à l'énorme impact qu'elle avait eu parmi la classe ouvrière, posa de manière

aiguë le problème des relations entre les syndicats et les commissions de délégués élus sur les lieux de travail : les commissions de travailleurs (CT).

Naissance et extension des CT

La poudre du baril qui devait exploser dans les mois suivants s'était accumulée pendant 48 ans de dictature. Fin 1973, les salaires mensuels moyens étaient par exemple, de 2 600 escudos (400 FF) pour les hommes et 1 300 escudos (200 FF) pour les femmes dans l'industrie textile et de l'habillement ; dans le secteur de la métallurgie et de la métallo-mécanique, ils étaient respectivement de 3 800 et de 2 400 escudos. Dans les usines et dans les grandes exploitations agricoles du Sud, les mouchards et les agents de la PIDE faisaient régner la terreur.

Après le 25 avril, la faiblesse de l'encadrement réformiste du PCP et l'absence d'appareil du PS dans les entreprises, la précarité de l'appareil d'Etat qui sort du coup d'Etat militaire laissent, dans un premier temps, presque totalement libre cours aux nombreuses luttes qui se développent dans toutes les branches fondamentales de l'industrie. De façon constante, celles-ci commencent par poser le problème de l'organisation des travailleurs au niveau de leur entreprise.

C'est dans ce contexte que naissent les commissions de travailleurs. Avant le 25 avril, le PCP avait bien tenté de mettre sur pied diverses structures pour négocier avec les patrons, comme les éphémères « commissions d'unité ». Mais cette orientation fut rapidement abandonnée et les cadres ouvriers du PCP donnèrent la priorité à la pénétration clandestine des syndicats

corporatifs. Ils parvinrent à prendre le contrôle de certains organismes, particulièrement dans les secteurs du textile et de la métallurgie, qu'ils coordonnèrent en 1970 pour créer l'intersyndicale. Mais la représentativité de « l'inter » ne put jamais dépasser les 3 ou 4 milliers de militants ouvriers organisés ou influencés par le parti d'Alvaro Cunhal. Après la chute de la dictature, les travailleurs s'organisent donc là où ils peuvent s'exprimer tout de suite et le plus librement, c'est-à-dire au niveau de leur entreprise, d'ailleurs souvent désertée par le patron et par la maîtrise.

Ainsi, les commissions de travailleurs représentent le résultat d'un triple processus : la méfiance face aux structures du syndicat corporatif (parfois jusqu'à 40 « syndicats » de métier par entreprise !) ainsi que l'aspiration à l'auto-organisation des travailleurs ; la généralisation des exemples des premières grandes grèves qui se développèrent, comme aux CTT ou à la TAP, contre la pression des réformistes ; et, finalement, la nécessité de mettre sur pied, au niveau de l'entreprise, des organismes capables de mener à bien les exigences des travailleurs dans cette période : l'épuration des fascistes (saneamento), la participation des travailleurs à la vie politique et l'imposition de nouvelles conditions de travail.

Durant toute cette première phase de la révolution portugaise, les CT constituèrent l'axe essentiel de la radicalisation ouvrière, et, notamment dans les grandes concentrations industrielles de la ceinture de Lisbonne et de Setubal, le berceau des expériences les plus avancées de contrôle ouvrier, d'élaboration de mesures allant dans le sens d'une future planification socialiste de l'économie, de coordination et de début de centralisation des structures d'auto-organisation, véritables embryons d'un pouvoir alternatif des commissions de travailleurs et d'habitants (moradores).

Dans la première vague des luttes de mai-septembre 1974, l'incapacité des appareils bureaucratiques à empêcher l'explosion sociale de s'étendre fut patente. Le décret de réglementation du droit de grève, approuvé par les ministres du PS, du PCP et, naturellement du PPD sous l'égide du général Spínola, ne put jamais être appliqué une seule fois.

A partir de décembre 1974, avec l'intensification du sabotage économique, de la fuite des capitaux et des faillites frauduleuses, la situation connaît un tournant important. Le contrôle ouvrier devient un instrument de survie. Les occupations de terres commencent à se généraliser, pour ne pas laisser les grandes exploitations agricoles à l'abandon. Les mobilisations réclamant la nationalisation des principales branches industrielles et des banques se multiplient. Entre temps, la majeure partie des CT s'était déjà formée. Dans son rapport au dernier congrès du PCP, Alvaro Cunhal fait mention du recensement effectué par le PCP. Celui-ci signale, fin 1976, « l'existence de 1250 CT,

dont la moitié dans la région de Lisbonne ». Il est difficile de savoir si ces chiffres sont exacts ; en tout cas, ils constituent une indication qui confirme les points suivants :

a) Dans toutes les grandes entreprises, les CT représentaient la masse, sinon la totalité des travailleurs, quel que soit le parti auquel ils font confiance.

b) Leur degré de représentativité variait, parfois considérablement, d'une région à l'autre. Dans le Nord, où le mouvement ouvrier est dispersé dans des centaines d'entreprises de petite taille, les CT n'existent parfois que sur le papier, quand elles ne sont pas tout bonnement d'inspiration patronale. Dans la ceinture de Lisbonne et de Setubal, les CT sont au contraire très représentatives et leur composition varie d'ailleurs au fur et à mesure de la radicalisation de la base ouvrière qui les élit massivement. L'absence de tradition d'une organisation de masse de la classe ouvrière, centralisée — même bureaucratiquement par le PS ou le PC, comme dans la plupart des syndicats européens — se fait sentir dans la faible coordination ou centralisation des CT. Ainsi, le Secrétariat provisoire des CT de la ceinture industrielle de Lisbonne (SPCTCIL), constitué lors des grandes mobilisations de l'été 1975 à l'initiative du PCP, n'a rassemblé, à son apogée, que les représentants de 200 entreprises, les plus importantes du pays, il est vrai.

c) Malgré cette absence de centralisation réelle (que les quelques caricatures sectaires mises sur pied à la hâte et séparément par les maoïstes du MRPP, de l'UDP ou par le MES en septembre 1975 ne parvinrent jamais à compenser), les CT furent bien perçues par la masse des travailleurs en lutte comme leurs organisations. Au plus fort de la crise de l'été et de l'automne 1975, ce sont les commissions de travailleurs agricoles qui organisent la défense, souvent armée, de grandes propriétés occupées de l'Alentejo ; c'est à l'appel des CT de la construction que les ouvriers du bâtiment quittent leurs chantiers et partent assiéger le palais de Sao Bento le 12 novembre. C'est encore à l'appel des CT que se tiendra, à Lisbonne, le 16 novembre, l'immense manifestation de la place du Commerce, qui mit le VI^e gouvernement provisoire de l'amiral Pinheiro de Azevedo sur les genoux avant que les commandos d'Amadora ne viennent à sa rescousse le 25 novembre. En un mot, il ne peut faire aucun doute qu'au milieu de la crise pré-révolutionnaire qui secoue le Portugal entre juillet et novembre 1975, les CT constituent bel et bien la colonne vertébrale d'un pouvoir naissant qui commence à se dresser face à l'impotence et à la décrépitude d'un Etat bourgeois en décomposition avancée.

Qu'est-ce qui a donc empêché, de l'intérieur des CT elles-mêmes, que ces formidables potentialités ne se réalisent ?



Les limitations des CT

Selon des statistiques établies par l'Intersyndicale, le nombre de grévistes est passé de 200 000 environ pour l'année 1974, à près de 1 500 000 pour l'année 1975, soit près de la totalité des salariés de l'industrie et des services publics. De plus, on évalue à 220 le nombre d'entreprises en autogestion pour cette même période, et à plus de 300 les entreprises nationalisées ou contrôlées par l'Etat.

Ces chiffres ne font que donner une idée de la profondeur du processus en cours. Mais cette vague de grèves, d'occupations, de remise en marche de la production, de nationalisations imposées, de tentatives de reconversion des usines par les travailleurs — alors que la domination politique de la bourgeoisie n'a toujours pas été renversée — pose de nouveaux problèmes. Comment appliquer le contrôle ouvrier aux activités d'une administration publique ? Comment répondre au chômage croissant et à l'augmentation des prix ? Ces questions commencent à dominer les préoccupations des travailleurs auxquels ne s'oppose pratiquement aucune autorité patronale ou étatique. Et là réside justement la première limite du rôle des CT. Si on lit les textes rédigés à cette époque pour les débats des commissions, on est frappé par leur caractère extrêmement général, dans le bon et le mauvais sens du terme d'ailleurs. Les thèmes abordés reflètent évidemment la force d'une radicalisation ouvrière qui cherche à répondre à des problèmes politiques nationaux, clés pour le développement de la révolution : nature du contrôle ouvrier, planification, organisation de nouvelles modalités de production, reconversion, etc. Mais la première faiblesse des CT est de n'avoir pas su consolider leur assise réelle parmi le prolétariat en reprenant les revendications matérielles et démocratiques les plus élémentaires pour organiser véritablement les travailleurs et centraliser leurs luttes sous la direction nationale d'organismes qui puissent leur apparaître comme les instruments de leur pouvoir, et d'un pouvoir infiniment plus démocratique que la plus démocratique des républiques parlementaires. Consciemment ou inconsciemment, la plupart des organisations d'extrême gauche ont donné dans le panneau. Se gargarisant de grands discours « révolutionnaires », elles ont rarement concentré leurs énergies sur la prise en charge par les CT d'un certain nombre d'objectifs dont la conquête établirait l'autorité incontestée des CT dans la direction de la lutte, et du même coup favoriserait l'unification effective des travailleurs divisés par la politique des directions du PS et du PCP.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de constater que ce n'est que maintenant que la revendication d'une augmentation des salaires de 2 000 escudos (revendication souvent présente dans les luttes antérieures au 25 avril) commence à réapparaître massi-

vement dans les luttes défensives contre l'austérité décrétée par Soares, alors qu'elle avait pratiquement disparu des textes des CT dans une période où il ne pouvait être question pour le gouvernement d'imposer la moindre autorité. Pour résumer, on peut donc dire que la première limitation des CT réside dans leur retard à assumer les revendications immédiates des travailleurs.

Celle-ci a permis que se maintienne une espèce de division du travail dans l'entreprise, entre la CT d'une part et le syndicat d'autre part. Ce dernier, en raison de ses liens organisationnels avec un appareil national, jouait, de facto, un rôle de centralisation dans les domaines fondamentaux de l'établissement des contrats collectifs de travail (CCT) et de la négociation des conditions de travail. La lutte des travailleurs du bâtiment, en novembre 1975, est une bonne illustration de cette situation contradictoire : c'est à l'appel des délégués élus des CT que sera préparée la grève et que la lutte prendra les formes radicales qu'elle connut lors du siège de Sao Bento ; mais dès qu'il s'est agi de sanctionner le rapport de forces né de cette formidable mobilisation nationale, c'est le syndicat de la construction qui entra en scène pour établir un minimum de coordination et signer le contrat, dont les clauses reflétaient le résultat de la victoire arrachée par les CT.

Le prolongement de cette même situation explique aussi la facilité avec laquelle les directions syndicales (PC pour les syndicats d'industrie, et PS pour les syndicats d'employés), sans disposer d'une bureaucratie fortement établie, ont pu canaliser les mobilisations dans le cadre de l'appareil syndical au cours de cette seconde phase de la révolution portugaise qui s'est ouverte avec le 25 novembre.

Enfin, l'orientation des directions réformistes, leur pratique systématique d'utilisation des luttes pour une pression sur les gouvernements provisoires successifs ou sur les divers secteurs du MFA ont eu leurs répercussions sur un grand nombre de CT. Sous l'influence des cadres du PCP, à l'époque des IV^e et V^e gouvernements provisoires, de nombreuses CT adoptèrent la ligne de « la bataille de la production ». Comme en témoigne la démagogie qu'on trouve dans un document publié par la CT de la SOCEL (5-6 mai 1975), « la bataille de la production » ne fit pas peu pour miner le crédit de certaines CT auprès des travailleurs qui, avec un sûr instinct de classe, voyaient plutôt la priorité dans une bataille pour un pouvoir qui leur donne satisfaction sur leurs exigences légitimes : « Les travailleurs ne peuvent s'organiser pour cette vaste campagne de lutte pour le pouvoir que s'ils sont animés de la nécessaire détermination face à l'aggravation de la crise économique, si un véritable sentiment révolutionnaire de masse s'empare de tous, dans un combat décisif et systématique, combat qui réside en ce moment dans la bataille de la production ! Pour nous, camarades, il ne doit y avoir ni programme minimum, ni pro-

gramme maximum ; il n'y a qu'un seul socialisme, voilà le programme minimum que nous devons réaliser tout de suite. Ce qui est en jeu, c'est l'honneur professionnel des travailleurs et leur devoir de citoyen ; ceci oblige chacun d'entre nous à ne pas descendre en dessous d'une certaine limite d'efficacité, correspondant aux forces moyennes de chacun. »

De cette manière, beaucoup de CT furent isolées, laissant aux syndicats l'initiative revendicative ; de cette façon, l'extension et la coordination des CT furent bloquées par les appels démagogiques à « l'effort socialiste » du général Vasco Gonçalves dans une société où la révolution restait à faire.

S'il est vrai que « la bataille de la production » ne parvint, heureusement, jamais à passer dans les faits, il n'en demeure pas moins que cette orientation de capitulation devant le gouvernement de collaboration de classes laissa des stigmates profonds dans le mouvement ouvrier portugais, en dressant durablement les travailleurs du PS contre ceux du PCP. Surtout, elle coupa longtemps les CT des principales concentrations industrielles, dominées par le PCP, de la possibilité d'être reconnues par tous les travailleurs — communistes, socialistes, révolutionnaires, etc. — comme des instruments de leur lutte quotidienne susceptibles de devenir demain les outils efficaces de leur pouvoir. C'est à la lumière de ces limitations, résultats prévisibles de la politique des réformistes, que prenait toute sa valeur une correcte orientation de Front unique ouvrier. Cette dernière supposait, dans les CT, la prise en charge de toutes les revendications immédiates des travailleurs ; ce qui aurait permis de les unifier massivement autour d'elles et ainsi d'en faire les organismes ouvriers véritablement habilités, de par leur prestige et leur représentativité, à proposer les solutions ouvrières à la crise du capitalisme portugais, autour desquelles les travailleurs ont montré qu'ils étaient largement disposés à s'organiser pour vaincre.

Les contradictions du mouvement

La majeure partie des CT se constitua à la fin de l'année 1974. Les élections s'y déroulèrent pourtant de façon différente. A la Sorefame, grande entreprise métallurgique de la banlieue de Lisbonne, la commission est composée de 32 délégués, élus par secteur, qui se réunissent une fois par mois. Dans la plupart des usines de la ceinture industrielle, la procédure adoptée est semblable : élection directe, par ateliers et par secteurs, de délégués de tous les travailleurs. Dans certains cas, ceux-ci sont mandatés pour appliquer un programme qui est discuté dans l'usine, et qui donne lieu à un premier vote. C'est ainsi que furent élus les CT des deux bastions rouges de la Lisnave et de la Setenave, et qu'elles changèrent

plusieurs fois de composition et de coloration politique, en fonction de l'évolution de la situation politique dans le pays et des orientations des organisations ouvrières, réformistes ou révolutionnaires. Mais ce type d'élection démocratique des CT par la base ouvrière elle-même n'était pas général.

Avant de céder la place au premier gouvernement constitutionnel de Mario Soares en juin 1976, les ministres PS et PPD firent endosser au VI^e gouvernement provisoire l'impopularité d'un décret limitant l'application du contrôle ouvrier aux entreprises exclusivement portugaises et de plus de 50 salariés. De plus, celui-ci devait être appliqué par des CT élues au suffrage universel et secret sous le contrôle du ministère du Travail, et reconnues ensuite par lui. Le décret précisait que le contrôle ouvrier « ne peut pas interférer avec l'exercice des fonctions des organes de gestion ou des responsables des hiérarchies respectives ».

En cas d'application, un tel décret (que le gouvernement Soares a évidemment repris à son compte) transformerait les CT en purs et simples appendices de l'administration, publique ou privée. Par souci légaliste, le PCP tenta bien, un moment, d'obliger les travailleurs à s'y conformer. Mais ces derniers passèrent outre, même là où le PCP était largement dominant. Le parti d'Alvaro Cunhal, après ces hésitations, dut finalement dénoncer le décret. Néanmoins, il laisse toujours la porte ouverte à un compromis. Le secrétaire général du PCP, dans son rapport au 8^e Congrès du Parti, disait que « le contrôle ouvrier s'est installé peu à peu, en vertu de l'abandon des entreprises par leur patron ». Il ajoutait que, « étant donné les exigences du processus lui-même, les fonctions de vigilance et de contrôle firent place aux fonctions de gestion » et enfin, que « le contrôle et la gestion n'étaient pas des solutions de principe, des solutions universelles, mais une solution d'urgence ».

Il vaut la peine de rapprocher les paroles volontairement ambiguës d'Alvaro Cunhal de ce qui s'est réellement produit. S'il est vrai que la majeure partie des travailleurs portugais sont passés à l'application du contrôle ouvrier, et dans certains cas à des expériences de gestion ouvrière, par nécessité face au sabotage patronal, il est encore plus vrai qu'ils ont fait, à juste titre, de cette pratique — malgré toutes les difficultés rencontrées — « une solution universelle » dont ils discutaient ardemment pour résoudre la crise du système capitaliste dans leur pays. Les points les plus positifs de cette expérience sont loin d'être disparus. Celle des travailleurs des arsenaux de Braço de Prata, par exemple, qui refusaient de fabriquer les armes sans connaître préalablement leur destination ; ou celle des travailleurs du trust géant de la CUF, qui mirent sur pied un système très efficace de vérification des prix, et de facturation au prix de revient, notamment des engrais chimiques, pour les livrer directement aux travailleurs des coopératives et des unités collectives de production agricole ; ou encore celle des

travailleurs des banques qui contrôlaient toutes les demandes de crédit pour faire passer en priorité, et sans intérêt, celles des entreprises en autogestion ou des exploitations rurales occupées. La liste est loin d'être exhaustive, mais elle en dit déjà long sur la prétendue absence de « solution de principe ».

L'avenir des CT

Certaines CT ne réussirent pas toujours à éviter les pièges de la cogestion ou d'une autogestion prolongée et sans issue. Dans les premiers mois qui suivirent le renversement de la dictature, la CT de la TAP (Transports aériens portugais), dirigée à l'époque par le MES, accepta l'intégration de trois de ses membres au conseil d'administration. L'expérience désastreuse fut de courte durée puisque les travailleurs y mirent fin en démettant la CT, mais elle répandit la plus grande des confusions, comme dans d'autres entreprises nationalisées où elle se produisit également. Ces déformations cogestionnaires furent dans tous les cas rapidement surmontées, en raison même du développement rapide des événements dans le pays.

Elles reflétaient d'ailleurs la faible tradition d'organisation autonome de certains secteurs qui se jetaient dans la cogestion en croyant y réaliser leurs aspirations à de nouvelles conditions de travail dans une entreprise qu'ils pensaient pouvoir diriger de cette façon.

Aujourd'hui, le problème est bien différent car il existe une convergence consciente, entre le projet social-démocrate du PS et le projet stalinien du PCP, dans le sens de la cogestion du secteur nationalisé. Les documents officiels de la direction du PS — et, par conséquent les textes gouvernementaux — ne parlent plus de contrôle ouvrier mais de « contrôle de la gestion ».

Les positions de la direction du PCP parlent pour elles-mêmes : « La lutte des travailleurs doit prendre en compte les transformations économiques et sociales survenues dans notre pays qui — à travers les nationalisations, le contrôle ouvrier, la réforme agraire, l'intervention de l'Etat, la gestion des travailleurs, etc. — ont donné naissance à la formation d'un vaste secteur de notre économie régi par une dynamique non capitaliste et au sein duquel sont en train de se constituer de nouveaux rapports de production conduisant au socialisme. La lutte revendicative des travailleurs ne peut pas être détachée de la nécessité de consolider et de défendre cette formation économique non capitaliste et de reconstruire notre économie... Dans leur lutte, les travailleurs ne peuvent pas prendre seulement en considération les objectifs revendicatifs salariaux, même si ceux-ci correspondent à la nécessité d'améliorer leurs conditions de vie. Ne s'en tenir qu'à cela ferait perdre de vue aux travailleurs la nécessité de défendre et de consolider la formation économique non capitaliste et de démontrer que les

entreprises peuvent fonctionner avec efficacité. » (O Militante, bulletin d'organisation du PCP, janvier 1977).

Ce genre d'analyse absurde de nationalisations en système capitaliste constituée, naturellement, la justification d'une limitation de la lutte revendicative, d'abord, et ensuite, d'une pression pour faire jouer aux CT le rôle de dirigeant « efficace » de l'entreprise. Le PCP n'emploie pas le mot, mais c'est bien de cogestion qu'il s'agit.

Comme par le passé, il y a pourtant peu de chances qu'il parvienne à la mettre en pratique. La crise économique est trop catastrophique et le niveau de combativité des travailleurs portugais trop élevé pour que ses discours sur « la véritable austérité » ou « la gestion efficace » puisse acquérir la moindre crédibilité, du moins pour l'instant.

Au contraire, les attaques au niveau de vie et aux conquêtes de la classe ouvrière sont en train de favoriser une réanimation de la vie des CT dans les entreprises. Les assemblées se multiplient et les luttes se préparent dans les principaux secteurs contre les licenciements, le gel des contrats, la hausse des prix, les conséquences de la récente dévaluation de l'escudo de 15 %, et d'une manière générale contre la politique d'austérité du gouvernement Soares, appuyé par la bourgeoisie jusqu'à ce qu'elle en trouve un autre plus capable de mettre les travailleurs à la raison. Dans cette nouvelle remontée des luttes défensives qui est en train de s'amorcer actuellement au Portugal, les syndicats joueront un rôle de premier plan comme organisation de défense des intérêts élémentaires du prolétariat. L'existence d'une centrale nationale reconnue, après le premier congrès syndical de janvier dernier, contribuera également à les mettre aux avant-postes des grèves qui couvrent un peu partout. Mais les CT sont loin d'être enterrées. Par sa politique, le gouvernement aide même partiellement à leur renaissance. En rétorquant à toutes les revendications qu'elles sont irréalisables parce que la crise est trop profonde, Mario Soares conforte les travailleurs dans l'idée qu'il n'y a qu'une seule solution globale à la crise qui puisse satisfaire durablement leurs revendications, et donc qu'ils sont pleinement justifiés de défendre le contrôle ouvrier et son instrument essentiel, les CT.

De plus, leur caractère d'organismes ouvriers proches des travailleurs, dont les délégués leur sont connus dans les ateliers et les bureaux, peut en faire, dans un tel contexte, le creuset pour la formation de véritables instances souveraines de démocratie ouvrière, dans les grèves et dans les luttes politiques nationales qui ne manqueront pas de se produire dans la prochaine période.

Les CT constituent un formidable patrimoine de l'expérience révolutionnaire portugaise, car malgré leurs limitations et leurs erreurs passées, elles restent le symbole incontesté de la révolution prolétarienne qui a commencé au Portugal un certain 25 avril, il y a trois ans déjà. ■



PORTUGAL

FEMMES TRAVAILLEUSES

Fin juillet 1976, s'est tenue à Lisbonne à l'initiative de l'Intersyndicale, la première rencontre nationale des femmes travailleuses au Portugal. C'était un événement. Durant toute la période de montée des luttes en 1974 et 1975, la question de l'oppression spécifique des femmes n'a été que très relativement présente. Le MLM (Mouvement de libération des femmes) n'existait qu'à Lisbonne, sous la forme d'un groupe restreint et sans lien direct avec les femmes de la classe ouvrière. Le MDM (Mouvement démocratique des femmes, lié au PCP) n'avait qu'une existence très platonique. Et si les femmes ont été massivement présentes dans toutes les luttes qui se sont menées, c'est le plus souvent sans poser les problèmes qui leur sont propres, sans arriver à débattre entre elles de certaines questions : pourquoi on leur réservait systématiquement, dans les commissions d'habitants, les tâches relatives au logement, aux crèches, etc. Pourquoi elles avaient si peu de participation aux décisions dans les comités élus ; pourquoi il fallait qu'elles continuent à assurer seules les tâches domestiques pendant que leurs compagnons s'impliquaient « prioritairement » dans la lutte. Toutes ces

questions que les femmes de Lip se sont posées — souvent après la grève —, d'autres femmes se les posent très fréquemment dès le départ dans les luttes actuelles, parce que ces idées ont fait du chemin, qu'elles ne sont plus l'apanage de petits noyaux plus avancés dans leur réflexion, mais qu'elles rencontrent un écho très large, dans la presse réformiste, et même dans la presse bourgeoise. Et elles ont fait du chemin au Portugal aussi, comme en témoignent les textes de contribution à la rencontre nationale de juillet élaborés par des sections syndicales locales ou par le département des femmes travailleuses de l'intersyndicale nationale.

Bien sûr, il ne s'agit pour l'instant que de textes, qui n'ont encore que peu ou pas trouvé d'application dans la réalité, qui ne sont pas suffisant en soi pour obliger les directions réformistes à prendre des initiatives afin de concrétiser les revendications avancées. Cependant, le fait qu'ils existent n'est pas un élément secondaire, même si certaines travailleuses portugaises ont pu, à juste titre, émettre des doutes face à cette initiative prise par le haut, sans véritable préparation à la base dans les sections syndicales, notam-

ment dans l'un des secteurs féminins particulièrement avancé quant à son degré d'organisation : celui des travailleuses domestiques.

A propos de la rencontre nationale des travailleuses organisée par l'Intersyndicale

□ Le syndicat des travailleuses domestiques exprime sa défiance face à cette initiative prise par le haut — et tardivement — dans son bulletin n° 10 de juillet 1976.

« (...) Pourquoi la première rencontre nationale n'a-t-elle lieu qu'aujourd'hui ? Pourquoi en pleine période de vacances ? Ce sont deux questions qu'on est en droit de se poser.

Depuis le 25/4/74, la bourgeoisie s'est chargée d'inventer une « commission de la Condition féminine » au niveau gouvernemental, de même qu'une série d'organisations « féministes ». Qu'ont-elles fait pour nous, femmes travailleuses ? Peu ou rien. Même les syndicats et l'intersyndicale ne se souviennent de nous qu'aujourd'hui, et d'une manière dont nous n'avons rien à faire.

Nous, en tant que travailleuses parmi les plus exploitées, nous avons mené une lutte sans aucun appui et nous avons lutté contre tous les obstacles qui nous étaient opposés. Nous ne nous sommes pas découragées pour autant et nous sommes prêtes à continuer. C'est notre unité et notre persévérance qui nous ont aidé dans cette lutte pour l'émancipation et la libération. (...) »

Nous publierons des extraits des textes débattus lors de la rencontre nationale dans un prochain numéro des « Cahiers de la taupe ». Dans celui-ci, nous tentons de rendre compte du travail effectué à contre-courant par le syndicat des travailleuses domestiques, syndicat qui organise des femmes parmi les plus exploitées, les plus isolées, les plus coupées du mouvement ouvrier, et dont la bataille montre combien elles ont su se réapproprier certains aspects les plus avancés des luttes au Portugal et en Europe, et combien la lutte des travailleuses pour leur émancipation et pour leur libération recèle d'aspects positifs et progressistes pour le mouvement ouvrier dans son ensemble.

Dans ce pays marqué par quarante années de fascisme, où le taux d'emploi des femmes est parmi les plus bas d'Europe, où l'emprise de l'idéologie réactionnaire véhiculée par la classe dominante et l'Eglise catholique en particulier a si fortement marqué la place qu'occupent les femmes dans la société, dans ce pays où le taux d'analphabétisme est extrêmement élevé, surtout parmi les femmes, qui est l'un des plus mal équipés non seulement sur le plan des services collectifs, mais par rapport à des commodités semblant aller de soi dans la plupart des autres pays capitalistes (cf. encadré), voici que celles qu'on appelle les « bonnes » ont commencé à se révolter, à s'organiser, et qu'elles posent aujourd'hui des problèmes mettant à l'ordre du jour l'actualité de la révolution socialiste. ■

LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

interview

□ Le syndicat des travailleuses domestiques est né, voici trois ans, au Portugal. C'est non seulement l'expérience la plus avancée que nous connaissons dans ce pays parmi des sections syndicales organisant les secteurs à main d'œuvre en majorité féminine, mais c'est également une expérience de pointe au niveau de l'Europe dans son ensemble. Après la grève des femmes de ménage en Grande-Bretagne en 1970 et celle des femmes de ménage suédoises en 1974-1975, l'organisation — plus difficile encore vu leur atomisation totale — des travailleuses domestiques au Portugal, et plus récemment en Espagne, est là pour prouver que la radicalisation des femmes travailleuses s'élargit et touche

aujourd'hui la quasi-totalité des secteurs d'emplois dits « féminins ».

Le syndicat des travailleuses domestiques à Lisbonne : une grande maison ouverte à toutes et à tous au centre de la ville. Un restaurant — et demain une crèche — gérés par les usagers. Un lieu de rencontre, accueillant, des salles de réunion, une salle à manger où l'on discute autour de grandes tables, et où chacune et chacun prend part aux tâches domestiques.

Nous avons demandé à Conceição, la permanente syndicale de Lisbonne, elle-même employée domestique il y a peu, comment était né le syndicat et quelles étaient ses perspectives aujourd'hui.

La situation des femmes travailleuses au Portugal

□ En 1970, 19,2 % des femmes étaient recensées comme « actives ».

En 1976, on en recense 25 % en incluant les travailleuses domestiques, ce qui représente un des taux d'activité féminin parmi les plus bas d'Europe (avec l'Espagne et l'Italie).

La majorité des femmes travaillent de 15 à 24 ans, près de 65 % d'entre elles sont célibataires ou divorcées. Leurs salaires sont de 30 à 40 % inférieurs à ceux des hommes.

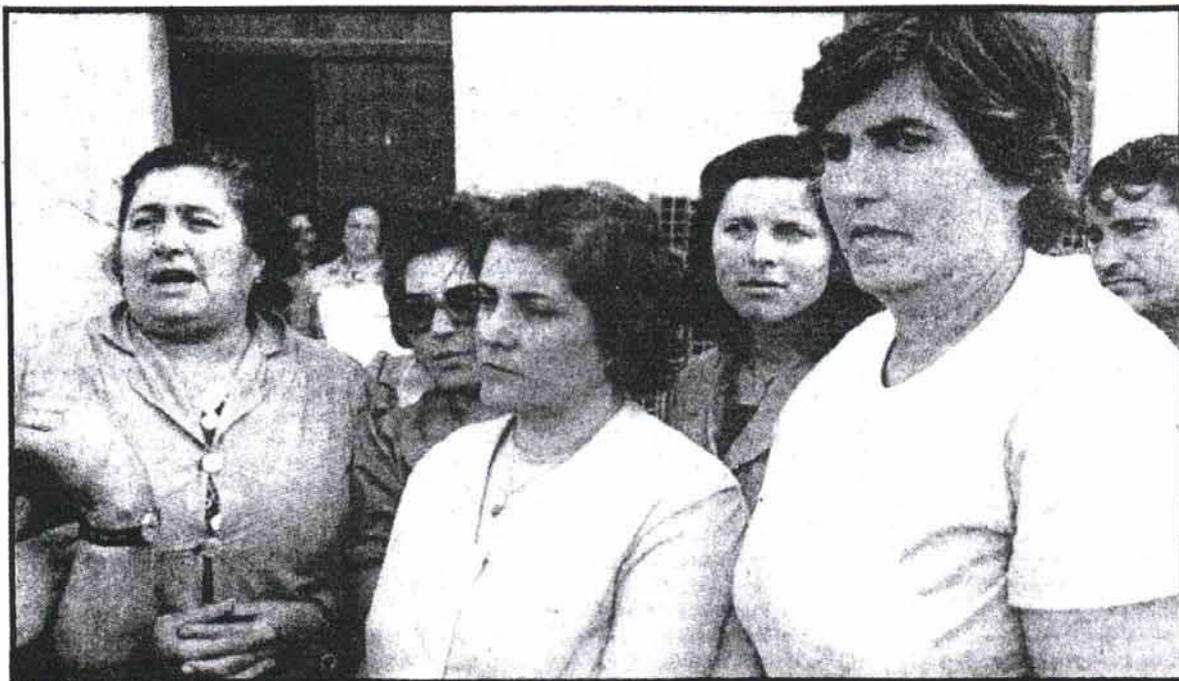
Ces chiffres s'expliquent vu la misère des services collectifs, qui oblige les femmes ayant des enfants à s'en occuper elles-mêmes : on recensait 165 crèches pour tout le pays en 1973, dont 16 seulement étaient subventionnées, et la situation ne

s'est guère améliorée. Seuls 0,8 % des enfants de moins de 3 ans et 3 % de ceux de moins de 6 ans avaient accès à une crèche...

Le coût de la crèche et celui des transports pour se rendre au travail engloutit la quasi-totalité du salaire des femmes.

En 1973, 48 % d'entre elles n'avaient pas l'eau courante dans la maison, 67 % pas de baignoires ou de douches, 62 % n'avaient pas d'électricité, 82 % ne disposaient pas d'égoûts, 75 % n'avaient pas d'eau chaude et 50 % n'avaient pas de frigidaire, la majorité des « privilégiées » se trouvait dans la capitale ou dans la ceinture du grand Lisbonne.

En 1974, il y avait un médecin pour 1 400 habitants.



● **Quand est-ce que les travailleuses domestiques ont commencé à se regrouper ?**

— De fait, un groupe existait déjà avant le 25 avril, mais il était clandestin. Des femmes avaient commencé à se regrouper pour rompre leur isolement. Beaucoup d'entre elles venaient de la province, où elles avaient en général un travail très dur. Mais ce qui leur pesait le plus en ville, c'était l'absence de rapports affectifs auxquels elles étaient habituées. Les conditions d'habitation étaient apparemment meilleures à Lisbonne, mais elles souffraient terriblement de leur solitude, de l'exploitation qu'elles subissaient dans une maison étrangère, du fait d'être dépendantes d'un patron, d'être coupées des luttes des autres travailleuses. Vivre toute la journée dans un milieu qui vous est hostile, ne pas avoir un moment à soi durant toute la journée, et ne pouvoir échanger de propos qu'avec votre patronne, c'est quelque chose de très dur, surtout quand on n'a pas de contact avec toutes celles qui sont dans le même cas. C'est ce qui a déterminé un certain nombre d'entre nous à commencer à se réunir.

● **Quelles étaient vos conditions de travail à l'époque ?**

— Pas d'horaire fixe, pas de jour de congé, pas de salaire

minimum, pas de contrat. Notre salaire dépendait entièrement des patrons et nous étions totalement à leur disposition. C'est d'ailleurs encore le cas de beaucoup de travailleuses domestiques aujourd'hui. Nous sommes 80 000 au Portugal, mais seules 6 000 sont syndiquées. Pour les questions de logement, c'est variable. Certaines ont des chambres à elles, mais très souvent, elles dorment dans la chambre commune, et elles sont toujours très loin d'avoir congé régulièrement le dimanche.

● **Quand est-ce que le syndicat est né à proprement parler ?**

— Après le 25 avril. On a commencé à discuter, à élargir nos réunions. Pas seulement à Lisbonne, mais à Porto et dans d'autres villes où on a fait des assemblées générales pour débattre du contenu du contrat de travail qu'on voulait mettre en avant. L'essentiel pour nous, c'était qu'existe une réglementation nationale de nos conditions de travail. On l'a obtenue aujourd'hui. Dans notre cahier de revendications, on avançait : un temps de travail identique à celui des autres travailleurs, le dimanche congé et un jour libre par semaine, le droit aux jours fériés, un mois de vacances payées, le 13^e mois, la sécurité

sociale comme pour les autres travailleurs. Dans l'application, bien sûr, ça dépend du rapport de force qui existe au niveau local et du fait que les femmes sont syndiquées ou non. La seule loi qui est maintenant appliquée de manière générale, c'est que les travailleuses domestiques ont droit à trois mois de congé maternité après la naissance d'un enfant.

● **Et le problème de la formation ? J'imagine que la plupart des femmes qui sont devenues travailleuses domestiques n'ont pas pu faire d'études, ni avoir accès à des écoles professionnelles, ni faire d'apprentissage ?**

— En général, elles ont à peine été à l'école primaire ! Un de nos grands problèmes, c'est l'alphabétisation de nos camarades. Il y a peu de gens pour l'assurer et ça ne se fait pas sur le plan officiel. C'est une organisation de base dans un quartier, ici à Lisbonne, qui fait un travail dans ce sens, mais il n'y a pas de cours du soir comme ça existe dans d'autres pays. Ce qui nous semble essentiel dans ces cours, c'est qu'ils permettent aux femmes d'avoir une vision plus générale de leur situation, de la société, des problèmes collectifs qui se posent. Nous, on ne veut pas de cours qui amènent les fem-

mes à se perfectionner dans leur travail : on veut la fin de cette profession qui n'a pas de raison d'être, qui fait de nous des esclaves et qui est entièrement liée aux besoins d'une forme de société que nous rejetons.

● **Depuis quand êtes-vous dans cette maison ?**

— Depuis avril 1975. Avant cela, la JOC nous avait prêté une salle. A ce moment-là, nous n'étions qu'un groupe clandestin.

Puis le soir du 24 avril, on avait une assemblée générale où on s'était posé le problème de comment devenir un syndicat officiel et on avait envoyé une lettre au ministère de l'Habitation pour obtenir une salle ou une maison à nous. Ça durait, ça durait, ils ne bougeaient pas... Alors le 1^{er} avril 1975, on a décidé d'occuper une maison qui appartenait à la mairie... et on y est encore ! Sa fonction principale, c'est non seulement de servir de bureau au syndicat, mais de lieu d'accueil pour les femmes qui viennent nous voir, qui essaient d'échapper aux pressions des patrons. Nous avons fait du chemin depuis mai 1974, où l'Association avait été créée officiellement avec 450 membres. Depuis lors, une direction

Extrait du programme du syndicat des travailleuses domestiques, fin 1976

□ Comme partout ailleurs, la participation des femmes aux directions syndicales reste très faible (25 % dans le meilleur des cas et dans des secteurs à majorité féminine) et seulement 8 % de femmes siègent à la Constituante.

Après le 25 avril, les femmes ont été massivement présentes dans les luttes de quartiers où elles ont commencé, dans certains cas, à poser leurs problèmes spécifiques, mais de manière limitée. Des entreprises à main d'œuvre féminine — mais dans l'ensemble, ce sont des exceptions — ont mené des luttes de pointe comme Charminha, Timex, la Sogantal où la remise en marche de l'entreprise par les femmes et les problèmes posés se rapprochaient de ceux de Lip, ou encore la Portugalia, une entreprise de teinturerie dont les femmes poussaient la coordination des commissions de travailleurs à mettre sur pied, dans la région de Lisbonne, un service public « afin de libérer les femmes du travail de nettoyage à la maison et économiser les devises gaspillées par l'achat à l'étranger de milliers de machines à laver individuelles. »

« On dit que le 25 avril était fait pour améliorer la vie des couches les moins favorisées. Le gouvernement dit que les premiers problèmes à résoudre sont ceux des travailleurs les moins favorisés.

Quelqu'un doute-t-il que nous, les travailleuses domestiques, fassions partie des moins favorisés de ce pays ? Sûrement pas.

Alors pourquoi tous les gouvernements qui se sont succédés depuis le 25 avril, y compris l'actuel, n'ont-ils rien fait pour nous ?

Et notre situation est très mauvaise. Personne ne tente de résoudre nos problèmes. Mais nous, toutes unies et organisées, pouvons commencer à les résoudre.

C'est pourquoi nous nous proposons d'engager toute notre intelligence et toutes nos forces à mobiliser, unir et organiser nos camarades afin de gagner la bataille et d'obtenir la publication immédiate d'un contrat collectif de travail pour les travailleuses domestiques. » (extrait du programme du syndicat des travailleuses domestiques, fin 1976).

a été élue, puis la nécessité d'une permanente s'est faite sentir, puis on a commencé à penser à aller plus loin que la réception des membres. Et on a posé le problème d'un lieu collectif. C'est là que l'idée du restaurant est née. Celles qui travaillaient régulièrement au syndicat mangeaient jusque-là dans les environs. Nous avons commencé par organiser une cuisine pour nous trois, puis nous avons pensé à l'ouvrir aux travailleurs du quartier et aux travailleuses domestiques qui pouvaient y venir leur jour de congé. Aujourd'hui, nous servons près de 200 repas à midi, surtout aux travailleurs des transports parce qu'il y a un centre juste à côté et une quarantaine le soir aux femmes qui viennent à des réunions ou simplement rencontrer des copines. C'est bon et c'est bon

marché (le prix est plus bas pour les femmes syndiquées).

● Quel autre type d'activités collectives avez-vous dans cette maison ?

— D'abord, il y a régulièrement des réunions de déléguées des différentes zones nationales. Nous existons aujourd'hui dans 14 villes, et nous avons deux autres maisons de ce genre, à Porto et à Evora, toutes deux occupées, qui incluent également un restaurant et pensent à ouvrir une crèche. Ensuite, nous passons des films tous les dimanches, surtout des films sur les luttes des travailleuses (nous en avons fait un nous-mêmes) et des films politiques quand nous pouvons les avoir sans payer un prix trop élevé. Mais ce n'est plus très facile depuis quelque temps...

● Comment est-ce que ça se passe dans les autres villes ?

— Ça dépend des villes et des régions. Il y a peu, nous avons fait une réunion à Viseu, dans le Nord, et nous avons constaté que les femmes là-bas étaient terriblement sur la défensive. Elles se montraient très serviles vis-à-vis des patrons, n'osaient pas remettre en cause leur situation, disaient que ce n'était pas possible de revendiquer des salaires égaux à ceux des hommes parce que les patrons ne pouvaient pas payer... Elles disaient que c'était parce qu'elles étaient trop bêtes pour faire autre chose qu'elles étaient devenues travailleuses domestiques et des choses comme ça. Là, on a mesuré le fossé qui les séparait d'un petit groupe de femmes qui avaient déjà réussi à s'organiser depuis quelques temps dans la région.

● Vous êtes le seul syndicat existant dans la profession ?

— Non, précisément. On est en bagarre continue avec une autre association qui s'appelle syndicat, mais qui est en fait une institution de charité dirigée par le patronat et qui tente d'encadrer les bonnes domestiques. Et les pouvoirs publics ne nous aident pas... car ils l'ont officialisée en décembre 1975 comme syndicat, alors que nous avons dû nous battre jusqu'en juin 1976 pour pouvoir être reconnues ! Il faut dire que le poids de l'Eglise n'est pas mince dans cette affaire et qu'en tant qu'institution liée à la bourgeoisie, elle met toute son influence à sauvegarder la toute-puissance des patrons sur leurs domestiques. C'était particulièrement clair à Viseu. Notre situation n'est donc pas facile. Au départ, nous avions pensé à nous affilier au syndicat des nettoyeuses et des concierges, mais vu les vices antérieurs de ce syndicat, son poids bureaucratique, ses liens avec le patronat, nous avons préféré nous constituer en section indépendante.

● Vous ne regroupez que des femmes ?

— Non, il y a un certain nombre d'employés mâles qui sont affiliés chez nous, et aussi des

jardiniers. Mais ils représentent bien sûr une minorité vu les caractéristiques de notre profession qui est l'expression typique du rôle qu'on attend des femmes dans cette société...

● Est-ce que vous avez des contacts avec d'autres syndicats ou associations du même genre dans d'autres pays ?

— Un certain nombre d'entre nous avaient participé à la rencontre internationale des travailleuses domestiques qui avait eu lieu en France en 1973, mais aucun lien régulier n'en est résulté. C'est d'autant plus dommage que beaucoup de travailleuses domestiques en France sont portugaises. Nous avons bien des membres dans d'autres pays qui nous disent comment cela se passe là-bas (en Amérique notamment), mais ça ne remplace pas les contacts organisés que nous voudrions avoir au niveau international. Les femmes qui ont commencé à s'organiser en Espagne sont venues nous voir et j'espère que nous pourrions sortir de notre isolement grâce à cela. Là-bas aussi, c'est une profession encore très nombreuse, contrairement à la plupart des autres pays européens où il y a de moins en moins de travailleuses domestiques habitant à demeure chez leur patron. C'est essentiel que nous mettions en commun nos réflexions sur comment en finir avec cette profession avilissante qui fait de nous des objets, à la merci d'autres individus. Ce n'est pas par hasard si, en Espagne et au Portugal, 20 % des prostituées sont d'anciennes employées domestiques qui n'en pouvaient plus de faire ce boulot, d'être surexploitées, méprisées et traitées de « bonniches » !

● Et maintenant ? Quelles sont vos perspectives ?

— Elles sont très ambitieuses. D'une part, nous aurons bientôt regroupé un dixième de la profession, ce qui n'est pas si mal pour un secteur dans lequel il n'y a jamais eu de tradition d'organisation et qui est encore considéré comme le plus arriéré par les directions du mouvement ouvrier. De plus, nous

avons commencé à mettre en question des choses fondamentales et ne limitons pas notre action à des luttes revendicatives sur les salaires ou les conditions de travail. Toute notre action culturelle et de réflexion politique sur la société que nous voulons est là pour le prouver. Et dans les faits, aussi, nous avançons. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement un restaurant que nous avons, mais un certain nombre d'entre nous habitent en permanence la maison (18 en ce moment). Pour la plupart, ce sont des femmes qui sont sans travail, qui en cherchent et qui, durant cette période, travaillent pour la maison. Soit au restaurant, soit en arrangeant les autres chambres pour en faire autant de lieux collectifs. Nous sommes sur le point d'ouvrir une crèche qui sera ouverte à tout le monde — mais en priorité aux travailleuses domestiques qui en ont

besoin — et nous avons le projet d'ouvrir une laverie au rez-de-chaussée. Ce qui nous importe, c'est de créer une force collective et, dans ce sens, l'expérience du restaurant est exemplaire. Ici, ceux qui viennent manger participent au travail, desservent ou aident à faire la vaisselle. Souvent, ils vont faire les courses et cela crée une ambiance toute différente pour les femmes qui travaillent à la cuisine et qui ont souvent de la peine ensuite, à envisager de reprendre un travail chez des patrons particuliers.

Mais cela ne nous fait pas peur puisque nous luttons précisément pour l'abolition du service au niveau individuel. Nous nous considérons comme un syndicat révolutionnaire et c'est pourquoi une de nos luttes principales, dans l'immédiat, c'est que le ministère de

Travail reconnaisse la validité du contrat de travail que nous exigeons et que nous créions le rapport de force nécessaire pour le faire respecter dans

toutes les maisons où travaille une employée domestique. Ça, c'est le premier pas vers une mise en question plus globale de cette profession. ■

**Extrait de l'appel à la manifestation
du 27 novembre 1976
contre les mesures antipopulaires
du gouvernement Soares**

□ « Depuis son entrée au pouvoir, le gouvernement actuel (définitif et constitutionnel) suit la ligne des gouvernements antérieurs (provisoires), et même, les surpassant en certains points, il applique sur le plan des lois comme dans la pratique, une politique qui met en danger les conquêtes des travailleurs et favorise leur récupération par la bourgeoisie et les forces de droite.

Ainsi, aucune mesure n'est prise contre les latifundiaires (istes ?), les terroristes, les patrons saboteurs ou les multinationales. Ils ont au contraire la possibilité de licencier quand ils le veulent, on ne fait rien quand ils effectuent des lock-out ou que la réforme agraire n'avance pas, autant de choses qui montrent que le gouvernement cède aux pressions du capital national (CIP et CAP) et international. » (...)

(Syndicat des travailleuses domestiques)



□ La CFDT vient de publier un numéro spécial de sa revue *CFDT aujourd'hui* consacré aux nationalisations. Il s'agit, pour la Confédération, d'activer le débat en cours dans les organisations confédérées. La revue n'expose donc pas les positions définitives de la CFDT, mais elle permet de voir dans quel sens la direction confédérale guide la réflexion des adhérents.

1) Sur l'étendue des nationalisations, le plan et le marché

Jacques Moreau estime en introduction que « le point essentiel, pour l'ensemble de la gauche, n'est pas tant de savoir combien il faut nationaliser d'entreprises ou de branches industrielles ; il est de savoir quel contenu on veut donner aux nationalisations et quelle signification elles prendront aux yeux des travailleurs ».

« Ce qui importe, ce n'est pas tant le nombre que le contenu que l'on décide de donner aux nationalisations ». Et il précise : « Les travailleurs n'attendent pas seulement plus de sécurité, ils veulent plus : amorcer un processus de contrôle et de pouvoir sur le terrain. » Autrement dit, l'autogestion. Mais la CFDT affirme à juste titre qu'il ne saurait y avoir d'autogestion sans socialisation de l'ensemble des grands moyens de production, d'échange, de communication et d'information, permettant une réelle planification en fonction des besoins. Cela suppose donc la nationalisation de tous les secteurs clefs de l'économie et l'instauration du monopole du commerce extérieur, seul moyen d'échapper aux lois de la concurrence capitaliste internationale. Comment la CFDT peut-elle alors se contenter des nationalisations prévues dans le Programme commun ? Comment Jacques Moreau peut-il faire de carence vertu en écrivant : « Il est vraisemblable que le pouvoir politique voudra s'en tenir à ce qui a été prévu dans le Programme commun de gouvernement et qu'il répondra négativement aux demandes d'extension. Cela ne peut donc que renforcer notre point de vue sur la question. » ?

Ainsi, au nom de l'autogestion, la CFDT semble escamoter la question fondamentale : les nationalisations resteront-elles dans le cadre de l'économie de marché, ou permettront-elles une économie planifiée ? Plus précisément, les investissements seront-ils déterminés en fonction des profits ou en fonction des objectifs fixés par le plan ? La réponse du PS et du PC, par-delà leurs divergences sur le nombre des nationalisations, est sans ambiguïté. Pour eux, les nationalisations ne remettent pas en

cause l'économie de marché. Au contraire même, elles doivent « libérer la concurrence » faussée par les monopoles.

Pourtant, la CFDT rappelle dans la revue sa position sur les rapports entre le plan et le marché : « Si le marché peut être un moyen de répondre à certains besoins, il ne peut évidemment rester le principe de fonctionnement de l'économie. » « La responsabilité publique des investissements, y compris pour les entreprises privées et les investissements étrangers, sera mise en place. » C'est exactement le contraire des positions défendues par Mitterrand, Attali et Rocard au colloque de l'*Expansion*... Alors ?

2) Sur la gestion des entreprises nationalisées

La CFDT a peur que l'association, même indirecte, des syndicats à la gestion, aux côtés des représentants des usagers et de l'Etat, telle qu'elle est prévue par le Programme commun, ne conduise à une forme de « cogestion ». « Ne vaut-il pas mieux chercher des moyens de représentation qui permettent de sauvegarder la totale indépendance du syndicalisme ? »

Ce souci paraît plus que légitime.

Mais il est une autre question que la CFDT devrait se poser : les travailleurs doivent-ils autogérer les entreprises nationalisées ? En effet, ou bien les nationalisations restent dans le cadre d'une économie capitaliste, et dans ce cas, l'autogestion est un leurre (sinon, pourquoi ne pas réclamer dès aujourd'hui l'autogestion de Renault ?), ou bien les travailleurs, à travers leur mobilisation, postulent l'expropriation économique et politique de la bourgeoisie, et il ne s'agit pas alors seulement de réaliser quelques « expériences » autogestionnaires limitées, mais de généraliser l'autogestion.

Faute de poser cette question centrale, les déclarations de la CFDT contre « l'étatisation », pour la « décentralisation » et la « définition d'un nouveau modèle de développement » restent fort ambiguës. Dans le cadre du système, elles peuvent demain être reprises à leur compte par certains secteurs de la bourgeoisie, pas spécialement « productivistes » ou « centralistes », ou du moins servir de couverture idéologique pour une politique social-démocrate à la suédoise.

3) Sur l'indemnisation

La revue ne prend pas position dans le débat, mais se contente d'exposer le problè-



LIVRES ET REVUES

LA CFDT ET LES NATIONALISATIONS

me : « La question de l'indemnisation pose en effet le problème de la « stratégie de confiance » et de la « stratégie de rupture », de leur compatibilité et de leur incompatibilité, ou du moins de la gestion des contradictions de leurs impératifs respectifs. » Voilà une élégante façon de poser le problème des rapports entre lutte de classes et collaboration de classes !

« Très concrètement, l'indemnisation pose le problème de la reconstitution de groupes industriels ou financiers. Ce serait en effet un paradoxe que de permettre par ce biais à des capitalistes de se désengager de secteurs parfois en difficulté, pour se réinvestir dans de nouveaux secteurs d'avenir. L'Histoire n'est pas sans exemples de ce phénomène. » Après avoir rappelé l'exemple des indemnités de 1945-1946, où « aucune différence ne fut faite entre les gros et les petits actionnaires », la revue expose les positions du PS et du PC et conclut : « Une des raisons qui pousse les partis du Programme commun à ne pas trop préciser leur conception de l'indemnisation peut par ailleurs résider dans le risque paradoxal de spéculation que cela pourrait entraîner. »

Signalons qu'à notre connaissance, deux fédérations CFDT (la Santé et le Bâtiment) se sont déjà prononcées pour les nationalisations sans indemnités pour les gros actionnaires.

4) Sur les droits des travailleurs et le contrôle

Jeannette Laot réaffirme, dans la revue, les positions de la CFDT :

— D'abord, le droit à l'emploi, qui « implique l'abolition du droit discrétionnaire de licenciement ». On aimerait que la CFDT, tirant la conclusion de cette position radicale, condamne vigoureusement les positions de Gaston Defferre s'engageant, dans son livre *Demain la gauche...* à respecter le droit des patrons à licencier !

— Ensuite, le droit d'expression et de réunion des travailleurs sur le temps et le lieu de travail, l'accroissement des droits syndicaux, l'égalité entre tous les travailleurs, quels que soient le sexe, l'âge et la race...

— Si ces propositions sont assez précises, par contre, la perspective du contrôle ouvrier reste des plus floues. Il s'agit essentiellement de l'élargissement du pouvoir des comités d'entreprise, sans même que soit évoquée la levée du secret commercial industriel et bancaire.

Jeannette Laot insiste sur la nécessaire « rénovation de la juridiction du travail, afin de permettre aux salariés et aux organisations syndicales un recours judiciaire rapide, efficace et gratuit ».

Mais elle ne dit rien du droit des travailleurs d'opposer eux-mêmes à la légalité bourgeoise la légitimité de leurs revendications. Elle insiste sur la « détermination d'un lieu où la négociation doit s'instaurer périodiquement sur les conditions de travail et les salaires réels pratiqués dans l'entre-

prise », mais elle évoque à peine, et de façon interrogative, le droit de veto des travailleurs : « La question du veto en cas de danger imminent : qui l'exerce ? sur quelles questions ? »

Il reste finalement bien peu de choses des « acquis de Lip » ! ■



Un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans le dernier numéro des *Cahiers de la taupe*. Nous nous contenterons ici de rectifier les plus ennuyeuses, à savoir celles de l'article sur *Demain l'auto-gestion*, livre d'Edmond Maire.

Chapitre : Une analyse marxiste (p. 31)

— 1^{ère} colonne, ligne 35 : lire « idéologie dominante » à la place de « idéologie bourgeoise ».

— 2^e colonne, ligne 10 : lire « par le mouvement ouvrier dès aujourd'hui » à la place de « par le mouvement ouvrier d'aujourd'hui » ;

— 2^e colonne, ligne 60 : lire « l'économisme de Marx » à la place de « l'économie de Marx » ;



— 3^e colonne, ligne 10 : lire « Dès lors, il n'est pas étonnant » à la place de « Hélas, il n'est pas étonnant ».

Dans le chapitre : *En guise de programme de transition...* (p. 32)

— ligne 23 1^{ère} colonne : lire « Mais comment verront-ils le jour » au lieu de « Mais comment voient-ils le jour ? » ;

— ligne 25, 1^{ère} colonne : lire « mouvement d'auto-organisation » au lieu de « moment d'auto-organisation » ;

— ligne 48 : lire « de réformes démocratiques » au lieu de « les réformes » ;

— ligne 50 : lire « de revendications socialistes » au lieu de « les revendications socialistes ».



CRITIQUE COMMUNISTE
MARS 1977
N° 13 / 10F

LES MUNICIPALES

SOMMAIRE

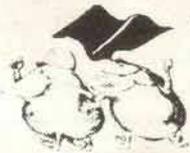
J-Yves Touvais, M. Arnold : Municipalisme et contrôle ouvrier
Denis Berger : la révolution est-elle possible en France ?
Jean-Marie Vincent : le PSU et l'action des révolutionnaires
Livio Maitan : Crise du système et stratégie ouvrière en Italie

Abonnement 10 NUMEROS : 80 F.

CRITIQUE COMMUNISTE - 10, impasse Guéméné
75004 Paris (pour toute correspondance)

CAHIERS Janvier 1977
de la **TAUPE**

10
4 Francs



« Nous reconnaissons là notre vieille amie la taupe,
qui sait si bien creuser pour apparaître au bon moment : la Révolution ! »

Karl Marx



CAHIERS Février 1977
de la **TAUPE**

11
4 Francs



« Nous reconnaissons là notre vieille amie la taupe,
qui sait si bien creuser pour apparaître au bon moment : la Révolution ! »

Karl Marx



Cahiers de la TAUPE 77

CAHIERS Mars 1977
de la **TAUPE**

12



« Nous reconnaissons là notre vieille amie la taupe,
qui sait si bien creuser pour apparaître au bon moment : la Révolution ! »

Karl Marx



Janvier :

La normalisation à la CFDT
La courbe des grèves
depuis 68

Février :

DOSSIER ESPAGNE
Les commissions ouvrières
et la question syndicale

Mars :

Les femmes au travail
DOSSIER
Les nationalisations